



# CONTRAT DE RIVIERE TRANSFRONTALIER DU SEGRE

## Bilan mi-parcours

Mars 2010



## Préambule :

Le Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre a été signé le 11 janvier 2008 pour une durée de 5 ans (2008-2012). Son budget prévisionnel a été estimé à près de 17 millions d'euros, il concerne plus d'une soixantaine d'actions déclinées en 6 grands volets :

- **A** : Alimentation en Eau Potable / Assainissement
- **B** : Gestion quantitative de la ressource
- **C** : Gestion du risque inondation
- **D** : Amélioration du fonctionnement morpho écologique et des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau
- **E** : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau
- **F** : Coordination, Animation, et Suivi du Contrat de Rivière

Aujourd'hui, ce Contrat arrive à mi-parcours. Le bilan présenté dans ce rapport a été effectué en interne par la cellule d'animation du Contrat de Rivière. Il a été établi à partir des éléments du suivi technico-financier du Contrat, des études réalisées pendant la première phase du Contrat, des réponses qui ont été apportées durant des entretiens avec les différents maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, services administratifs et partenaires technico-financiers.

A l'occasion de ce bilan, un regard extérieur a été souhaité. Une étude complémentaire réalisée par des étudiants de l'ENGREF (du 15 au 26 mars 2010) présente en annexe une analyse sur la gouvernance du Contrat de Rivière et sur le fonctionnement transfrontalier du dispositif.

Dans une première partie le rapport propose une synthèse du contexte local et des caractéristiques du bassin versant du Sègre ainsi que le rappel des objectifs et leur déclinaison en actions.

Dans une deuxième partie, le bilan à mi-parcours est exposé. Il rend compte du niveau de réalisation du Contrat, tant sur le plan technique que financier :

- sur le plan technique, le rapport présente la nature des opérations engagées et leur cohérence.

- sur le plan financier, il s'agit de dresser un bilan des montants engagés au sein des 6 volets, en précisant la part des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers.

Dans une troisième partie, le rapport présente l'impact des actions engagées sur l'état des milieux aquatiques décliné à la masse d'eau, et précise le lien entre ces masses d'eau, les problèmes à traiter, les mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 et les actions d'accompagnement.

# Sommaire

## **I – Présentation du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre ... p. 5**

### **1.1 / Caractéristiques générales du périmètre**

### **1.2 / Eléments relatifs au Contrat de Rivière du Sègre**

1.2.1 - Le contexte administratif

1.2.2 - Emergence de la procédure du Contrat de Rivière

1.2.3 - Moyens humains et techniques

1.2.4 - Adéquation entre la structure porteuse et le périmètre de concertation du Contrat de Rivière

1.2.5 - Coopération transfrontalière

1.2.6 - Organisation des acteurs

### **1.3 / Déclinaison des objectifs en actions**

## **II – Bilan technique et financier du Contrat de Rivière à mi-parcours (2008-2010) par sous-volet..... p. 16**

### **2.1 / Volet A : Alimentation en Eau Potable / Assainissement**

2.1.1 - A.1 : Assainissement des collectivités locales

2.1.2 - A.2 : Réduction ou maîtrise des autres pollutions

2.1.3 - A.3 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques

2.1.4 - A.4 : Alimentation en Eau Potable

### **2.2 / Volet B : Gestion quantitative de la ressource**

2.2.1 - B.1 : Amélioration des connaissances

2.2.2 - B.2 : Optimisation des prélèvements pour l'irrigation

2.2.3 - B.3 : Alimentation en Eau Potable

### **2.3 / Volet C : Gestion du risque inondation**

2.3.1 - C.1 : Amélioration des connaissances

2.3.1 - C.2 : Gestion et prévention du risque

## **2.4 / Volet D : Amélioration du fonctionnement morpho écologique et des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau**

2.4.1 - D.1 : Reconquête des cours d'eau et organisation de leur gestion pérenne

2.4.2 - D.2 : Favoriser l'expression des fonctionnalités biologiques naturelles

## **2.5 / Volet E : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau**

2.5.1 - E.1 : Mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques

2.5.2 - E.2 : Mise en valeur des canaux et du patrimoine lié à l'eau

## **2.6 / Volet F : Coordination, Animation, et Suivi du Contrat de rivière**

2.6.1 - F.1 : Fonctionnement de la structure de gestion, Animation et concertation

2.6.2 - F.2 : Information, Communication et Sensibilisation

2.6.3 - F.3 : Suivi – Evaluation du Contrat de Rivière

## **2.7 / Bilan global**

**III – Etat des milieux.....p. 45**

**IV – Conclusion générale et perspectives.....p. 49**

***Le mot du Président du Comité de Rivière.....p. 52***

**Annexes.....p. 54**

**Annexe 1 :** Historique de la démarche

**Annexe 2 :** Composition du Comité de Rivière et du bureau

**Annexe 3 :** Missions affectées aux commissions

**Annexe 4 :** Communication au Contrat de Rivière

**Annexe 5 :** Liste des stages réalisés au Contrat de Rivière du Sègre

**Annexe 6 :** Liste des groupes de travail ou des commissions auxquels la cellule d'animation du Sègre a participé ou participe encore activement

**Annexe 7 :** Tableau détaillé du bilan technico-financier

**Annexe 8 :** Qu'en est-il du Traité International ?

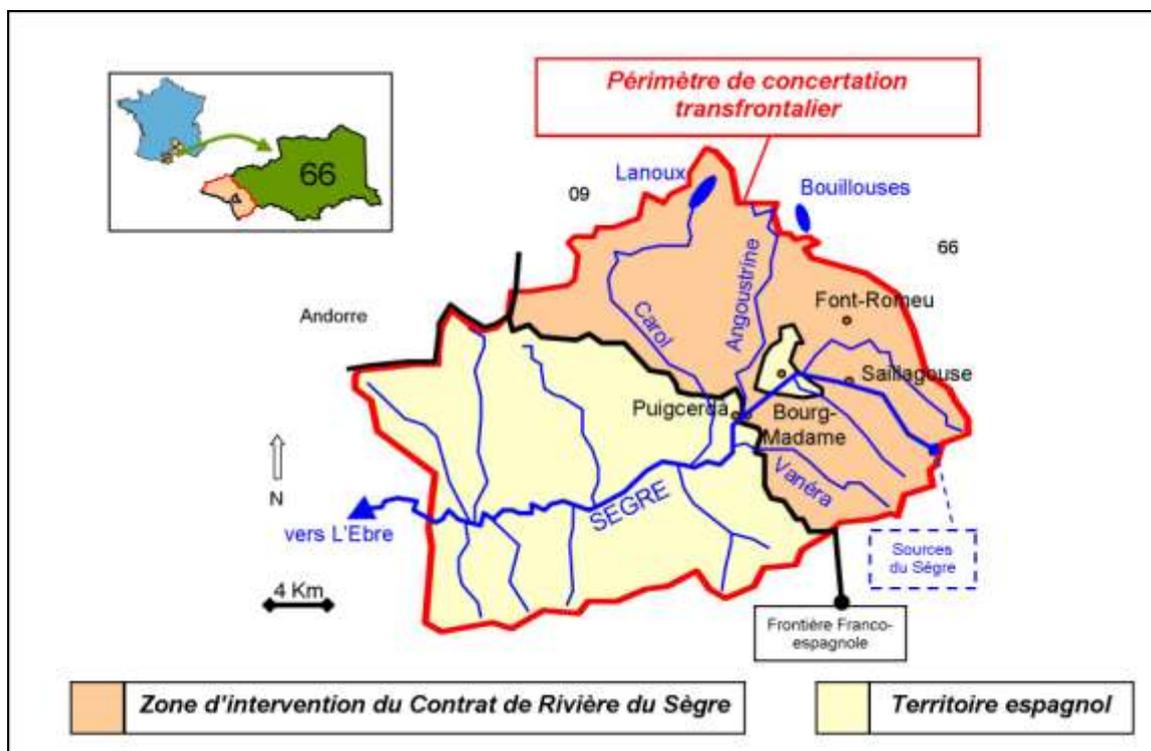
**Annexe 9 :** Note de synthèse : « Evaluation à mi-parcours du Contrat de Rivière du Sègre : acteurs, gouvernance, fonctionnement transfrontalier » - Stage du 15-26 mars 2010 – AgroParisTech-ENGEF

**Annexe 10 :** Avis général du Consell Comarcal de la Cerdanya sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre

# I – Présentation du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre

## 1.1 / Caractéristiques générales du périmètre

- **Surface totale du bassin** : 1 250 Km<sup>2</sup> (dont 41 % en France)
- **Nombre de communes** concernées par le périmètre de concertation : 22 communes (environ 11 100 habitants permanents) pour la fraction française et 17 en Espagne (environ 13 000 habitants pour la Comarca de Cerdagne).
- **Les sources du Sègre** se trouvent sur le versant nord du Puig du Sègre (commune de Llo), à 2 400 m d'altitude. La rivière parcourt 20 km avant d'atteindre la frontière franco-espagnole, après avoir reçu plusieurs affluents, dont l'Angoust, l'Err et l'Angoustrine. Le Carol et la Vanéra ne le rejoignent qu'en Espagne.



## 1.2 / Eléments relatifs au Contrat de Rivière du Sègre :

### 1.2.1 – Le contexte administratif

Deux structures porteuses de part et d'autre de la frontière ont permis l'élaboration du Contrat de Rivière :

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Du côté français :</b> la <b>Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne »</b> est un Etablissement Public à Caractère Intercommunal qui couvre 13 communes du canton de Saillagouse. Créée en 1996, elle exerce entre autres compétences la protection et la mise en valeur de l'environnement.</p> | <p><b>Du côté espagnol :</b> Le <b>Consell Comarcal de Cerdanya</b>. Les Consells Comarcals sont des collectivités rassemblent l'ensemble des communes d'une comarca (comparable aux cantons français). Le Consell Comarcal de Cerdanya couvre 17 communes et exerce des compétences diverses dont l'environnement.</p> |
|---|---|

### 1.2.2 - Emergence de la procédure de Contrat de Rivière

Dès 2001, les élus de part et d'autre de la frontière ont souhaité s'engager dans une démarche de gestion concertée de l'eau du bassin. Près de 5 années ont été nécessaires depuis le recrutement du chargé de mission (mars 2003) pour réaliser les principales étapes avant d'aboutir à la signature du Contrat, en janvier 2008 (cf. annexe 1 pour l'historique des étapes).

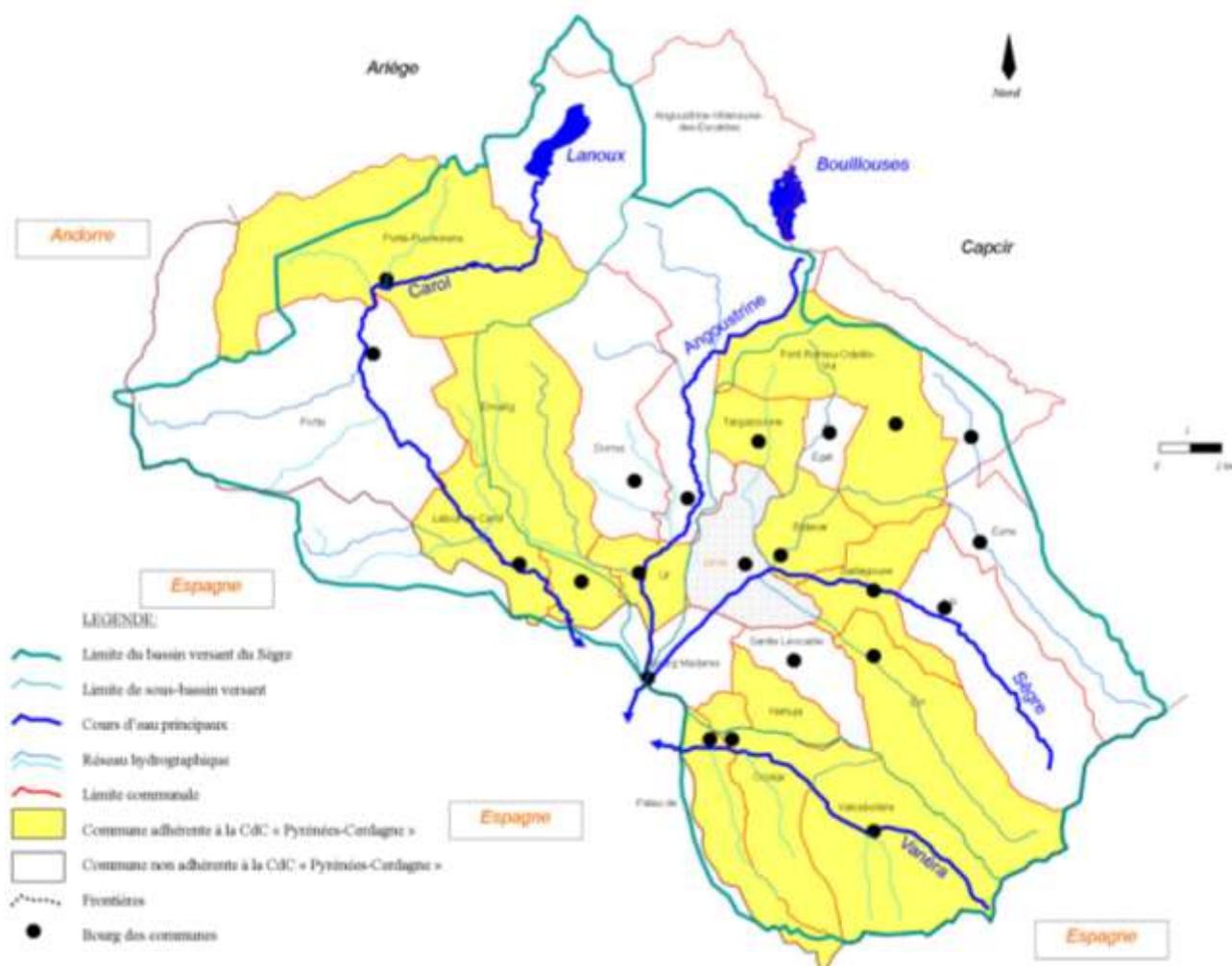
### 1.2.3 - Moyens humains et techniques

Les locaux de la cellule d'animation du Contrat de Rivière sont basés à la mairie d'Ur, mais le siège administratif se trouve à Saillagouse à la Communauté de Communes.

L'animation et le suivi de la démarche du Contrat de Rivière sont assurés par un chargé de mission et un technicien de rivière (embauché en juin 2008) ainsi que par une assistance logistique de la Communauté de Communes pour le poste de secrétariat, comptable, informatique et direction (15 % du temps).

Du côté espagnol, un homologue au chargé de mission travaille au Service de l'Environnement du Consell Comarcal de la Cerdanya, il assure le relais des actions du Contrat de Rivière auprès des administrations et des usagers espagnols de la ressource en eau.

### 1.2.4 - Adéquation entre la structure porteuse et le périmètre de concertation du Contrat de Rivière



Parmi les 22 communes de la zone d'intervention du Contrat de Rivière, 13 d'entre elles adhèrent à la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne ».

Pour les communes ne faisant pas partie de la Communauté de Communes (CdC), des conventions ont été passées. Chaque commune non adhérente a délibéré et a confirmé son adhésion aux principes de gestion du Contrat de Rivière Transfrontalier Sègre. Elles ont décidé de participer, aux côtés des communes adhérentes, aux différentes réunions et débats au cours desquels ont été arrêtés les objectifs et modalités de réalisation des opérations nécessaires à l'amélioration de la qualité des eaux. Les communes reconnaissent également à la CdC une fonction générale de coordination et d'animation du Contrat de Rivière. Toutefois, une commune a demandé de siéger en tant que commune indépendante au Comité de Rivière.

Dans un objectif de gestion globale, le Contrat de Rivière assure la cohérence des interventions à l'échelle du bassin versant du Sègre dans son intégralité. Pour certaines actions impliquant les communes non membres de la CdC et dont celle-ci est Maître d'Ouvrage, des conventions ont été également signées.

C'est le cas, par exemple avec la mise en œuvre du schéma de restauration et d'entretien des cours d'eau. Il ne s'agit pas de prestation de services mais de l'exercice d'une compétence transférée afin que la CdC reste Maître d'Ouvrage du programme pluriannuel de travaux sur la totalité du bassin versant (logique de cohérence des actions et de bassin versant - Art L 5111 du CGCT).

Une participation financière est demandée aux communes pour la réalisation des travaux et des études. La part diffère suivant l'appartenance ou non de la commune à la CdC.

De même une contribution financière est demandée aux communes non adhérentes pour assurer le bon fonctionnement du Contrat de Rivière. Il s'agit d'un montant annuel qui est réévalué chaque année. Le montant global de la participation des communes hors CdC n'excède pas 5 % du budget du fonctionnement du Contrat de Rivière.

|  |  |
|--|--|
|  <b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assistance logistique de la CdC</li><li>- Promotion du Contrat de Rivière</li><li>- Trésorerie conséquente permettant d'avancer financièrement certaines études et actions</li><li>- Actualité du Contrat présenté à chaque AG aux réunions du bureau de la CdC (&gt; 6/ans)</li></ul> |  <b>Points faibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Atermoisement de certaines communes hors CdC à adhérer au mode de fonctionnement du Contrat de Rivière</li><li>- Lourdeur du dispositif comptable et administratif pour la participation des communes hors CdC au financement des actions sous Maîtrise d'Ouvrage CdC portant sur l'ensemble du bassin</li><li>- Information insuffisantes de l'état d'avancement auprès des communes hors CdC</li></ul> |
| <b>Stratégie et perspectives 2010-2012 :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Impliquer davantage les communes hors CdC en renforçant la communication</li><li>- Travailler l'interaction entre les divers organismes et la CdC (PNR, Collectivités, Syndicats d'AEP et d'assainissement...)</li></ul>  |  |

### 1.2.5 - Coopération transfrontalière

Le projet de Contrat de Rivière a bénéficié pour sa mise en place d'une subvention FEDER au titre du programme Interreg III France/Espagne 2000-2006. Ainsi trois partenaires se sont associés : les Consell Comarcal de la Cerdanya et de l'Alt Urgell et la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » pour proposer un outil commun d'une gestion globale et concertée des cours d'eau cerdans.

Outre la rédaction du dossier définitif et l'élaboration du programme d'actions, ce financement a permis de réaliser l'étude préalable pour effectuer le schéma de restauration et d'entretien des berges sur les principaux cours d'eau.

Des trois structures, c'est la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » qui est reconnue par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée comme interlocuteur privilégié.

Les objectifs du Contrat de Rivière ont donc été proposés dans une démarche transfrontalière en intégrant le plus possible les interactions avec le territoire espagnol.

Il est à noter qu'en parallèle de l'avancement du Contrat de Rivière pour la partie française de la Cerdagne, le Consell Comarcal de l'Alt Urgell a rédigé un document intitulé « Plan de gestion du Sègre et de ses affluents ». On y retrouve l'essentiel des trois premières phases nécessaires à l'élaboration d'un Contrat de Rivière, à savoir : l'Etat des lieux, le diagnostic et les objectifs.

#### **Aujourd'hui, le bilan que l'on observe vis-à-vis de la coopération transfrontalière sur le Contrat de Rivière est mitigé :**

Malgré une portée transfrontalière reconnue, le programme d'actions du Contrat de Rivière reste quasi franco-français. Le Consell Comarcal de la Cerdanya, partenaire du Contrat de Rivière coté catalan, ne possède pas la compétence « eau », il est donc difficile de faire porter des actions locales du coté espagnol. Par ailleurs, il existe de nombreuses actions ayant une incidence transfrontalière directe ou indirecte, mais elles ne sont pas assez valorisées du coté espagnol. Ce sera un des enjeux pour les 2,5 années à venir.

Par ailleurs, il est difficile d'avancer à la même allure sur les questions de gestion concertée de la ressource en eau car la démarche de type Contrat de Rivière ou Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) n'existe pas en Espagne. Il y a donc un décalage entre la France et l'Espagne dans la mise en œuvre du programme de réhabilitation et de gestion du milieu aquatique (ex : le Comité de Rivière coté Espagnol s'est mis en place 18 mois après le Comité Français. Il ne s'est jamais réuni depuis). Cet écart est renforcé du fait que l'animateur du Contrat de Rivière coté espagnol ne consacre qu'une faible partie de son temps à cette mission.

Malgré ces freins, des échanges binationaux ont tout de même permis de développer des **projets communs** sur plusieurs thématiques du Contrat de Rivière, comme par exemple :

- **Education à l'environnement (actions F 2.2) :** il s'est constitué un véritable partenariat pour la conceptualisation et l'organisation d'un projet pédagogique intitulé : « El Sègre, un riu sin fronteres ». Depuis 4 ans, un groupe franco-espagnol rassemblant des professeurs du primaire, du secondaire et des techniciens environnementaux de part et d'autre de la frontière ont travaillé pour mettre à la disposition des écoles françaises et catalanes des mallettes pédagogiques avec du matériel d'investigation des cours d'eau cerdans.

- **Gestion quantitative de la ressource (actions du volet B 1) :** des études ont été menées en partenariat avec le Consell Comarcal pour déterminer l'adéquation entre les besoins des usagers français et espagnols et la ressource en eau disponible sur le bassin. Trois des principaux cours d'eau transfrontaliers ont ainsi été étudiés : le Carol, la Vanéra et le Sègre.
- **Mise en valeur des cours d'eau (action E 1.3) :** un parcours de pêche "No Kill" sur le Sègre à Bourg-Madame a été réalisé dans la continuité de celui sur le Sègre à Puigcerdá (soit un parcours de plus de 2 000 m à cheval entre la France et l'Espagne).
- **Amélioration de l'état physique et biologique des cours d'eau (action D 1.1) :** le diagnostic de la ripisylve a été réalisé sur l'ensemble du bassin en intégrant l'enclave espagnole de Llivia.

#### **Les actions transfrontalières prévues pour 2010-2012 :**

- **Gestion concertée de l'eau (action B 1.9) :** l'étude pour la détermination des volumes maximum prélevables prévue coté français sera relayée localement par la cellule « gestion quantitative » composée d'acteurs locaux de la ressource tant espagnols que français.
- **Aménagement d'une voie verte le long du canal international de Puigcerdá (action E 2.1)** entre la prise d'eau sur le Carol en France et la ville de Puigcerdá en Espagne.
- **Sécurisation de la ressource en eau sur Llivia via le canal d'Err :** l'Asa d'Err prévoit de reconnecter le canal à la rivière afin de restituer l'eau sur l'enclave de Llivia. Une étude d'optimisation de la ressource sera réalisée au préalable.
- **Restauration des cours d'eau (action D 1.1) :** la commune de Llivia a été contactée pour réactualiser le diagnostic de la ripisylve avec le soutien de la Technicienne du Contrat de Rivière. Cette collaboration permettra d'engager des travaux de restauration des berges des cours d'eau transfrontaliers de l'enclave espagnole.
- **Echanges de données (actions A 3.1 et B 1.1)** sur la qualité des cours d'eau (programme de suivi prévu 2010) et sur les débits (suivi des échelles limnimétriques).
- **Traduction en catalan du guide des propriétaires riverains** réalisé par la cellule d'animation du Contrat de Rivière (action F 2.3).

#### **Et à plus long terme :**

Afin de renforcer la coopération transfrontalière, la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » prévoit de créer un **Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)** qui pourra intégrer la gestion transfrontalière de l'eau. Cette structure devrait permettre de faciliter les discussions et les réflexions sur une refonte des droits d'eau dans un objectif d'adhésion de l'ensemble des acteurs (français et espagnols) à la même base réglementaire.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pourrait être sollicitée pour nous accompagner dans cette démarche.

En parallèle à ce GECT sur le Sègre, le Comité de Rivière pourra réfléchir à la **création d'un Observatoire transfrontalier** sur le bassin versant du Sègre comme un outil de connaissance partagée sur la ressource en eau entre la France et l'Espagne. Cet observatoire pourrait prendre la forme d'un site Internet de partage de données et de cartographies sur les débits et les prélèvements.

|   |   |
|---|---|
|  <p><b>Points forts de la coopération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonnes relations avec les collectivités locales espagnoles</li> <li>- Reconnaissance d'un intérêt commun pour gérer au mieux la ressource en eau</li> <li>- Mobilisation de financements européens</li> </ul>   |  <p><b>Points faibles de la coopération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges pas assez suivis à l'Agence Catalane de l'Eau et à la Confédération Hydrographique de l'Ebre</li> <li>- Manque de disponibilité du chargé de mission coté espagnol pour promouvoir les actions du Contrat de Rivière</li> <li>- L'impulsion reste souvent unilatérale (venant de la France)</li> <li>- Le Consell Comarcal de la Cerdanya n'a pas la compétence « eau »</li> <li>- Manque de connaissance sur la stratégie mise en place par les Espagnols pour atteindre les objectifs de la DCE</li> </ul> |
| <p><b>Stratégie et perspectives 2010-2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les liens avec les organismes de gestion de l'eau en Espagne (rencontres prévues courant 2010 avec l'Agence Catalane de l'eau et avec la Confédération Hydrographique de l'Ebre)</li> <li>- Développer le site Internet en y introduisant des passerelles avec le site internet du Consell Comarcal (échange de données, articles en commun...)</li> <li>- Mise en place d'un stage de 6 mois pour connaître le programme de mesures prévu par les Espagnols pour atteindre les objectifs de la DCE</li> </ul> |   |

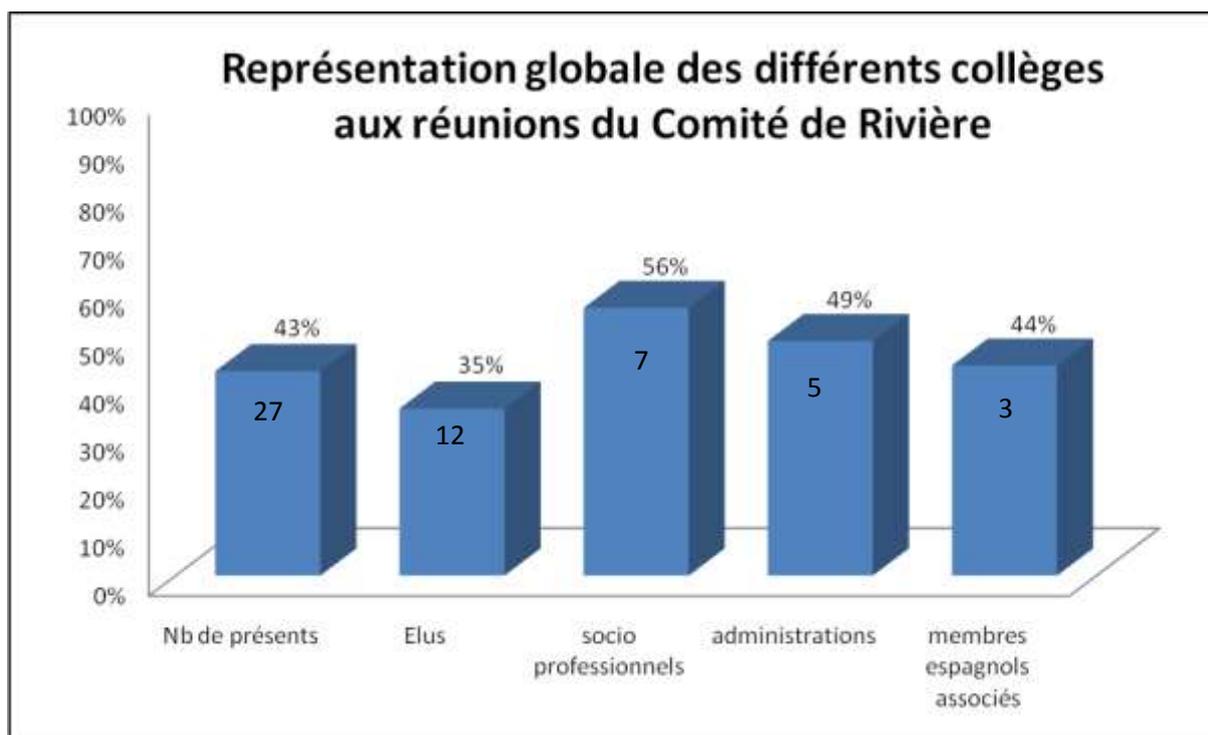
### 1.2.6 Organisation des acteurs

➤ **Le Comité de Rivière du Sègre** représente tous les intérêts en cause et rassemble trois collèges : un collège des collectivités territoriales, un collège des socioprofessionnels et un collège des administrations, selon des proportions 50% - 25% - 25%, ainsi qu'un collège des associés, constitué des principaux représentants du Comité de Rivière espagnol.

Ce Comité a été **installé officiellement le 16 janvier 2004** et suite aux élections municipales et cantonales de mars 2008, un nouveau Comité de Rivière a été réinstallé le 25 juin de cette même année. Sa composition est présentée en annexe 1.

Depuis sa création en 2004, le Comité de Rivière s'est réuni 8 fois, soit **une à deux fois par an** et depuis la signature du Contrat, il s'est réuni 3 fois (en 2008 : le 11 janvier et le 25 juin et en 2009 : le 14 octobre).

En moyenne, **une trentaine de personnes** sont présents aux réunions du Comité de Rivière (soit 43 % des membres du Comité de Rivière). Globalement, le taux de présence varie de 35% pour les élus à 56% pour des socioprofessionnels.



Tous les membres sont convoqués par courrier au moins 15 jours à l'avance et cette invitation est doublée par mail ou téléphone pour les membres Espagnols. Un compte rendu est produit à l'issue de chaque réunion puis distribué par voie postale à tous les membres. Ce compte rendu est également mis en ligne sur le site Internet du Contrat de Rivière.

➤ **Le bureau** du Comité de Rivière est constitué de certains des membres des trois collèges du Comité de Rivière (cf. annexe 2 pour la liste). Le bureau n'est pas un organisme de décision : il ne peut en aucun cas prendre de choix majeur, prérogative exclusive du Comité. Il débat des orientations à soumettre au Comité de Rivière, et recherche des consensus lorsque les analyses sont divergentes. Ce bureau, **installé le 24 juin 2004**, s'est réuni à plusieurs reprises en tant que tel ou en liaison avec le Comité de suivi de l'étude pour la mise en place du Contrat de Rivière.

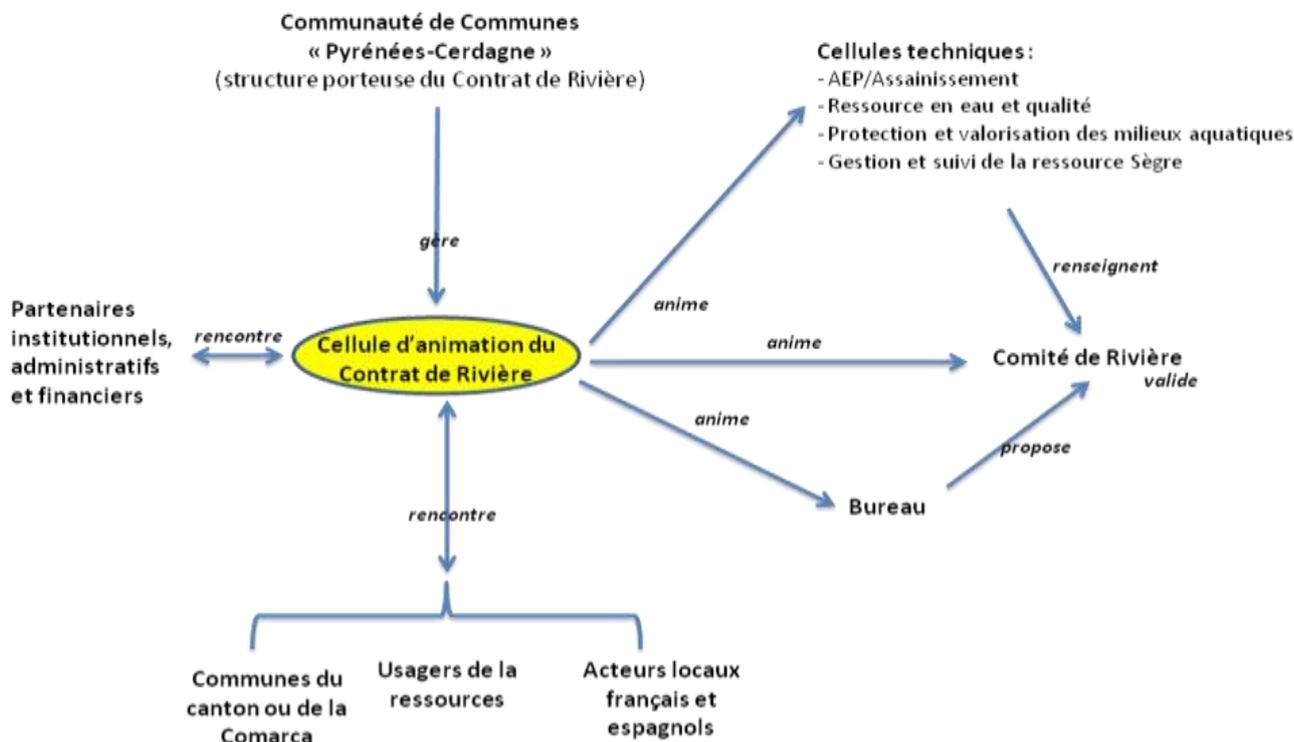
**Depuis la signature du Contrat**, le bureau s'est réuni 2 fois : le 19 novembre 2008 et le 10 mars 2010.

➤ **Quatre commissions thématiques** ont été créées. Elles traitent l'ensemble des problématiques du bassin versant du Sègre. Ces commissions sont des lieux de réflexion et de propositions soumises ensuite au Comité de Rivière.

Trois premières commissions ont été installées en février 2004 : AEP/Assainissement, Ressource et qualité, Protection et valorisation des milieux aquatiques. Puis, pour répondre aux objectifs du volet B du Contrat de Rivière (cf. action B 1.8), une quatrième commission a été créée en juin 2008. Elle traite plus spécifiquement la gestion quantitative et le suivi de la ressource Sègre (cf. annexe 3 pour le détail des missions affectées à chaque commission).

**Depuis la signature du Contrat**, seule la commission sur la gestion quantitative de la ressource s'est réunie (le 28 mai 2009). Mais près d'une dizaine de réunions ont été réalisées sur ce thème sur les différents sous-bassins, en particulier celui de l'Angoustrine.

## Organisation des acteurs pour la mise en œuvre du Contrat de Rivière du Sègre :



➤ **La cellule d’animation du Contrat de Rivière du Sègre** assure le suivi des projets et aménagements mis en œuvre. Elle est également l’intermédiaire entre les différents partenaires (riverains, usagers, concessionnaires, maîtres d’ouvrages, élus, partenaires techniques et financiers, administrations...).

La cellule d’animation forme une équipe qui repose sur un partenariat entre le Chargé de Mission et le Technicien de Rivière, tous deux ayant des compétences complémentaires.

|   |   |
|---|---|
|  <p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne souplesse dans l’organisation des réunions</li> <li>- Réunions dynamiques avec une bonne participation des acteurs locaux</li> <li>- Facilité d’accès pour le grand public des documents relatifs aux diverses réunions (mise en ligne des comptes rendus et des diaporamas)</li> </ul> |  <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des réunions des Commissions techniques et du bureau à augmenter</li> <li>- Présence non régulière des membres Espagnols dans le Comité de Rivière</li> <li>- Liens entre les commissions techniques et le Comité de Rivière à renforcer</li> </ul> |
| <p><b>Stratégie et perspectives 2010-2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir le bureau à minima avant chaque Comité de Rivière (prochaine réunion prévue : début septembre 2010 pour un Comité de Rivière fin septembre 2010)</li> <li>- Prochaines réunions des commissions techniques prévues en 2010 : « Gestion quantitative » en juin « Protection et valorisation des milieux aquatiques » en août</li> </ul>              |   |

### 1.3 / Déclinaison des objectifs en actions

Le diagnostic et la définition des enjeux ont permis de dégager les grands objectifs à atteindre. D'ordre socioéconomique et/ou environnemental, ces objectifs ont été formulés pour chacun des 6 grands thèmes du Contrat de Rivière.

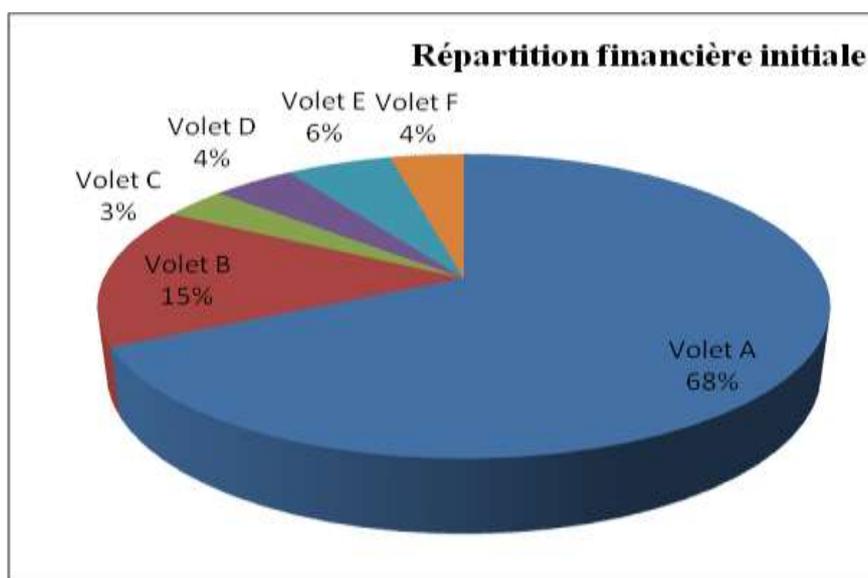
Les montants globaux par sous-volet correspondent aux coûts estimatifs des actions au moment de la signature du Contrat.

| Diagnostic et enjeux  | Objectifs   | Action  | Montants (€ HT)     |
|---|---|---|---------------------|
| <b>Volet A : Amélioration de la qualité des eaux / Assainissement</b>   |   |   |                     |
| Peu de connaissances sur la qualité des cours d'eau   | Lutter contre la pollution domestique                                 | Etude technico-économique comparative pour le devenir des boues de stations d'épuration                                       | <b>10 509 000 €</b> |
| Cours d'eau vulnérables en période d'étiage   |   | Amélioration de l'assainissement des collectivités locales  |                     |
| Structuration satisfaisante des collectivités   |   | Création de nouvelles STEP  |                     |
| Parc des step ancien, performances moyennes et réseaux dégradés captant d'importants volumes d'eaux parasites |   | Réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales   |                     |
| Variation saisonnière très importante   | Réduire ou maîtriser les autres pollutions                            | Amélioration de la filière épandage   | <b>61 000 €</b>     |
| Le 1/3 des effluents domestiques est envoyé à la station internationale de Puigcerdá                          | Suivre la qualité des milieux aquatiques                              | Connaissance de l'impact des apports du canal Verdier sur le Carol  | <b>77 560 €</b>     |
|   | Améliorer la qualité de l'AEP   | Programme de suivi de la qualité des cours d'eau du bassin  | <b>673 850 €</b>    |
| <b>Volet B : Gestion quantitative de la ressource</b>   |   |   |                     |
| Manque de connaissances sur le régime hydrologique des cours d'eau et sur l'impact des prélèvements           | Améliorer les connaissances   | Fiabilisation et/ou remise en état des stations hydrométriques  | <b>226 800 €</b>    |
| Cours d'eau déficitaires en période d'étiage critique   |   | Installation de dispositifs de mesure des débits dérivés par les canaux   |                     |
| Variation saisonnière des besoins très importante   |   | Etude pilote du rôle des canaux sur le paysage et les zones humides connexes sur le bassin de l'Angoustrine                   |                     |
| Réseaux dégradés pour l'AEP et mauvais rendements sur plusieurs   |   | Etude pilote pour l'aménagement et la gestion participative des principaux canaux d'irrigation sur le bassin de l'Angoustrine |                     |
|   |   | Etude d'adéquation entre les besoins et les ressources  |                     |
|   |   | Enquête sur les prélèvements actuels, les impacts, et les besoins futurs en neige de culture                                  |                     |
|   | Etude et identification des sites potentiels de stockage de ressource |   |                     |
|   |   | Mise en place d'une instance de gestion de la ressource en eau  |                     |
|   |   | Suivi et évaluation de l'équilibre besoins/ressources dans le bv  |                     |
|   |   | Inventaire et analyse juridique des prélèvements  |                     |

|   |   |   |             |
|---|---|---|-------------|
| communes<br><br>Réalisation de nombreux schémas directeurs AEP et engagement d'importants programmes de travaux   | Optimiser les prélèvements pour l'irrigation                  | Etude pour la structuration des irrigants<br>Campagne d'information auprès des usagers des canaux d'irrigation<br>Etude des possibilités de modernisation des réseaux d'irrigation gravitaire et de création de réseaux collectifs sous pression  | 75 000 €    |
|   | Améliorer et sécuriser l'AEP                                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes  | 2 190 000 € |
| <b>Volet C : Gestion du risque inondation</b>   |   |   |             |
| Le bassin ne présente pas de risque majeur en matière de crue, avec toutefois des secteurs à plus forte sensibilité (zones de confluence, lieux habités)<br><br>Peu de stratégie de gestion préventive (3 PPRi, 3 stations limnimétriques, pas de système d'alerte ni de PCS) | Améliorer les connaissances                                   | Amélioration de la surveillance et des dispositifs (stations hydrométriques dont réhabilitation)<br>Cartographie et caractérisation des zones d'expansion des crues<br>Information et sensibilisation des élus par vallée   | 19 264 €    |
|   | Gérer et Prévenir le risque                                   | Etude et Mise en place de dispositifs d'alerte des crues et des populations (Sègre, Carol et Vanéra)<br>Elaboration des PPRi puis des « Porter à connaissance »<br>Réalisation de PCS<br>Travaux localisés de protection en zones d'enjeux forts (Brg-Mme)  | 540 000 €   |
| <b>Volet D : Amélioration de l'état physique et biologique des cours d'eau</b>  |   |   |             |
| Phénomènes d'érosion modérés<br><br>Artificialisation des berges, en traversées urbaines<br><br>Une ripisylve dans un état globalement bon à moyen, d'intérêt écologique et de qualité paysagère<br><br>Une multiplicité d'obstacles à la libre circulation piscicole         | Reconquérir les cours d'eau et organiser leur gestion pérenne | Restauration et entretien des quatre cours d'eau principaux (programme pluriannuel)<br>Aménagement de systèmes de montaison et dévalaison sur l'Angoustrine (cours d'eau pilote à enjeux) et suivi de l'efficacité<br>Inventaire des seuils dont la maîtrise d'ouvrage relève des communes puis équipement ou réaménagement   | 622 000 €   |
|   | Favoriser l'expression des fonctionnalités biologiques nat.   | Suivi des populations piscicoles des principaux cours d'eau<br>Promotion d'un développement durable du loisir pêche<br>Prise en compte des éléments relatifs aux espèces remarquables   | 103 000 €   |
| <b>Volet E : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau</b>   |   |   |             |
| Un potentiel et une pression touristique forte<br><br>Un patrimoine naturel riche et diversifié<br><br>Une faune et une flore rares et protégées<br><br>Une pratique agricole traditionnelle (maintien des bocages)   | Mettre en valeur les canaux et les milieux aquatiques         | Valorisation des habitats aquatiques et de la pêche dans la traversée d'Osséja<br>Valorisation du parcours de pêche « no kill » à Palau de Cerdagne<br>Création d'un parcours de pêche « No kill » sur le Sègre dans la traversée de Bourg-Madame<br>Etudes de faisabilité technique, environnementale et économique à la création de plans d'eau<br>Aménagement complémentaire à l'aire de loisir de l'étang du Passet | 586 920 €   |
|   | Mettre en valeur les canaux et le patrimoine lié à l'eau      | Etude préalable à l'aménagement d'une voie verte le long du canal de Puigcerdá<br>Réhabilitation et remise en eau des fontaines de Dorres<br>Aménagement d'un canal sur la commune de Bolquère  | 338 400 €   |

### Volet F : Coordination, Animation, et suivi du Contrat de Rivière

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Absence d'une structure globale de gestion concertée de la ressource en eau<br><br>Manque de cohérence entre l'aménagement du territoire et l'état des milieux aquatiques et des ressources en eau | Assurer le fonctionnement de la structure                    | Fonctionnement de la structure de gestion, Animation et concertation  | <b>444 996 €</b>  |
|  | Informier, communiquer et sensibiliser sur la thématique eau | Site internet d'information autour du Contrat et bulletin d'information<br>Mallette pédagogique à l'attention des scolaires ; « le Sègre une rivière sans frontière»<br>Sensibilisation et guide d'entretien des cours d'eau à l'attention des riverains<br>Promotions et retour d'expérience des opérations de restauration de la libre continuité piscicole<br>Sensibilisation et formation aux milieux tourbeux des Pyrénées catalanes<br>Inventaire typologique des milieux humides | <b>134 500 €</b>  |
|  |  | Suivre et évaluer le Contrat  | Tableau de bord et bilan annuel<br>Etude "Bilan et Prospective" |



|                |                     |
|----------------|---------------------|
| <b>Volet A</b> | <b>11 321 410 €</b> |
| <b>Volet B</b> | <b>2 491 800 €</b>  |
| <b>Volet C</b> | <b>559 264 €</b>    |
| <b>Volet D</b> | <b>725 000 €</b>    |
| <b>Volet E</b> | <b>925 320 €</b>    |
| <b>Volet F</b> | <b>649 496 €</b>    |
| <b>TOTAL</b>   | <b>16 672 290 €</b> |

## II – Bilan technique et financier du Contrat de Rivière à mi-parcours (2008-2010) par sous-volet

Il s'agit dans cette partie d'analyser l'ensemble des opérations prévues et réalisées au terme de la mi-parcours du Contrat pour chacun des 6 grands volets.

Les raisons techniques, financières ou sociologiques qui expliquent la non réalisation des opérations sont précisées de même que les écarts constatés entre les opérations prévues et leur réalisation.

Pour cette partie, une présentation synthétique par volet a été privilégiée. Les **cases vertes** correspondent aux actions terminées, les **cases jaunes** aux actions en cours ou en préparation et les **cases blanches** aux actions non entamées ou différées, voire pour certaines, annulées. Les Maîtres d'ouvrage ont été actualisés et peuvent ne pas correspondre à ceux pressentis au moment de la signature du Contrat.

Ce bilan met notamment en relief la nature des opérations, le taux d'engagement par volet pour l'aspect financier (et par maître d'ouvrage) ainsi que le taux d'avancement pour clarifier l'aspect technique. On entend par « engagée » toute opération terminée, budgétisée ou ayant fait l'objet d'une décision. Pour en améliorer la lisibilité, sont présentés en annexe 7 les éléments de détails par sous-volets (financements des partenaires, programmation, participations reçues...)

### 2.1 / Volet A : Alimentation en Eau Potable / Assainissement

#### 2.1.1 - A.1 : Assainissement des collectivités locales

Les rejets des collectivités constituent la principale cause de pollution des cours d'eau en Cerdagne, qui augmente dans les périodes où ils sont les plus vulnérables (à l'étiage en particulier).

La reconquête de la qualité des eaux constitue un signe fort de la capacité des acteurs locaux à organiser le développement socio-économique de leur territoire dans un souci de préservation durable de l'environnement.

Ainsi, **avec près de 10,5 millions** prévus pour le renforcement et l'amélioration de l'assainissement des collectivités locales (soit près de 60 % du budget total prévisionnel), le Contrat de Rivière s'est engagé de façon significative pour respecter la directive ERU et répondre aux exigences du SDAGE. Des efforts de dépollution des collectivités ont été entrepris par les divers syndicats d'assainissement du bassin. A la mi-parcours, près de la moitié du montant prévisionnel a été engagé.

| A 1   | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage   | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|-------|--|--------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| A 1.1 | Etude technico-économique comparative pour le devenir des boues des step | SYDETOM            | Réalisé en interne         | --               | --                | ?                 |
| A 1.2 | Amélioration de l'assainissement de Font-Romeu-Odeillo-Via               | Commune Font Romeu | 3 018 000 €                | 0 €              | --                | --                |

|                       |   |   |                           |                          |                    |             |       |
|-----------------------|---|---|---------------------------|--------------------------|--------------------|-------------|-------|
|                       |   | Etude diag des réseaux  | SM Gestion des eaux usées | 58 000 €                 | 79 985 €           | 138 %       | 100 % |
| <b>A 1.3</b>          | Amélioration de l'assainissement des communes de la vallée de l'Angoustrine | Travaux de réhab  | SIAEPA Solane             | 600 000 €                | 65 195 €           | 11 %        | 10 %  |
|                       |   | Travaux de réhab  | Commune de Brg-Mme        | 200 000 €                | 0 €                | --          | --    |
| <b>A 1.4</b>          |   | Amélioration de l'assainissement des communes de la Hte Vallée du Sègre | Etude diag des réseaux    | SIVM Hte Vallée du Sègre | 50 000 €           | 60 000 €    | 120 % |
|                       | Travaux de réhab  |   | 600 000 €                 |                          | --                 | --          | --    |
| <b>A 1.5</b>          | Amélioration de l'assainissement des communes de la vallée du Carol         |   | SIVOM Vallée du Carol     | 880 000 €                | 309 226 €          | 35 %        | 85 %  |
| <b>A 1.6</b>          | Amélioration de l'assainissement des communes d'Egat et Targassonne         | Schéma dir  | SI Egat Targassonne       | 28 000 €                 | 34 000 €           | 121 %       | 40 %  |
|                       |   | Travaux de réhab  |                           | 180 000 €                | --                 | --          | --    |
| <b>A 1.7</b>          | Amélioration de l'assainissement des communes de la vallée de la Vanéra     | Réhab des réseaux   | SIVM de la Vanéra         | 220 000 €                | 413 966 €          | 188 %       | 100 % |
|                       |   | STEP  |                           | 4 500 000 €              | 4 717 218 €        | 104 %       | 100 % |
| <b>A 1.8</b>          | Réalisation de schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales       |   | Communes                  | 175 000 €                | ?                  | ?           | ?     |
| <b>TOTAL VOLET A1</b> |   |   |                           | <b>10 509 000 €</b>      | <b>4 041 955 €</b> | <b>38 %</b> |       |



### Points forts :

**Le parc de station d'épuration (step) jugé au début du Contrat « ancien » avec des performances moyennes (rendement médiocre, réseaux dégradés captant d'importants volumes d'eaux parasites) a été en partie renouvelé à ce jour :**

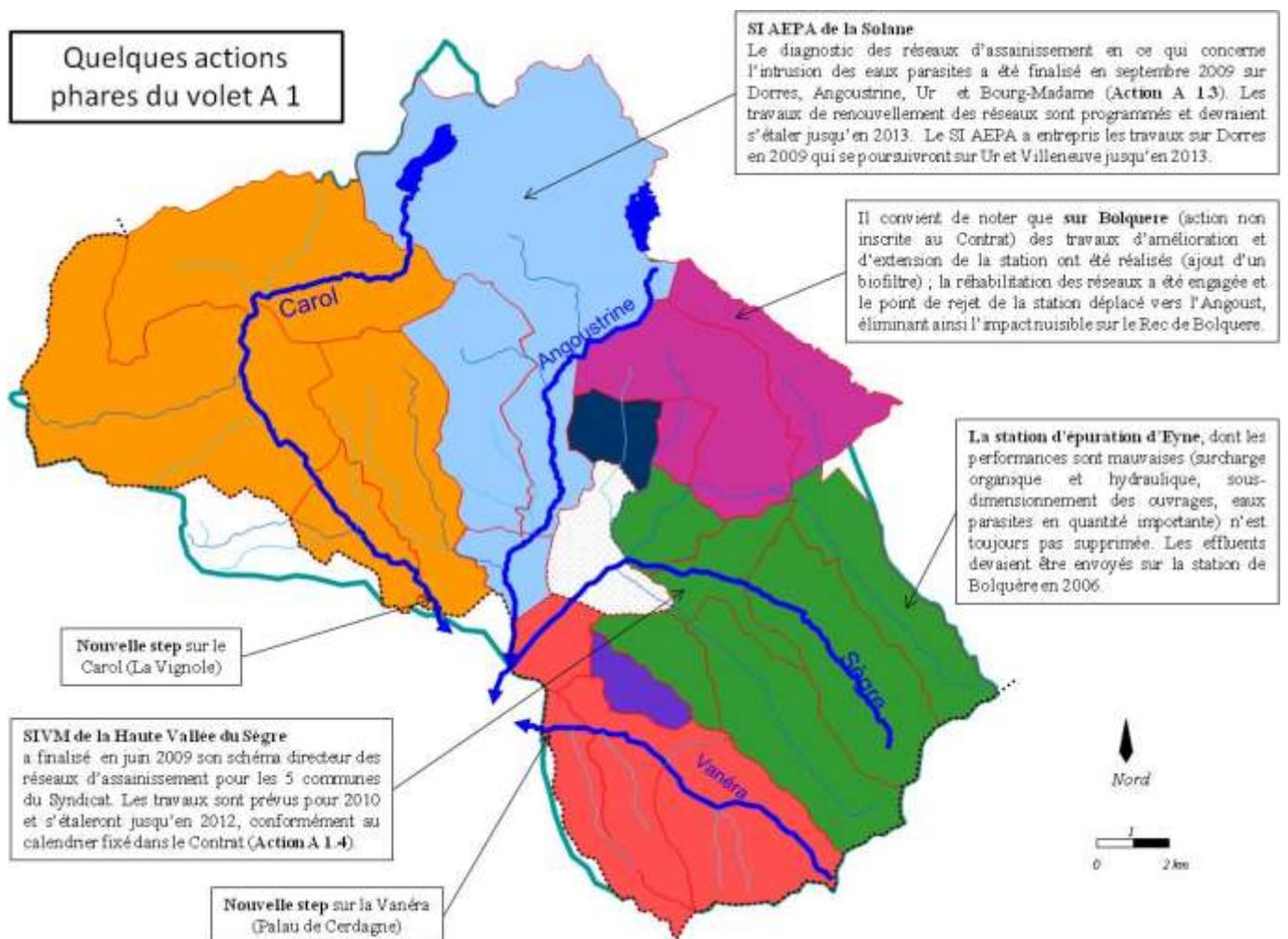
- **Construction d'une nouvelle station intercommunale sur le Carol (La Vignole) (Action A 1.5) :** Mise en service en décembre 2009, cette nouvelle step a contribué à améliorer la qualité des eaux du bassin en réduisant l'impact des eaux usées sur le milieu. Cette station a permis la fermeture de 5 petites stations vieillissantes égrenées le long du Carol sur Porté, Porta et Latour-Enveigt qui rejetaient plus de 70% des eaux usées dans le Carol et polluaient l'alimentation en eau potable de Puigcerda. En outre, des efforts de réhabilitation des réseaux des villages de la vallée du Carol sont en cours (suppression des eaux parasites)
- **Construction d'une nouvelle station intercommunale sur la Vanéra (Action A 1.7) (Palau de Cerdagne) :** Mise en service en février 2010, une amélioration significative est attendue également sur le milieu aquatique de la vallée. A noter que la réhabilitation des réseaux d'assainissement a été réalisée dernièrement suite au schéma directeur effectué par le syndicat en 2004
- **Fermeture de la station d'épuration d'Estavar (devenue obsolète) et raccordement au collecteur principal de la STEP internationale de Puigcerdá**



Construction de la nouvelle STEP par le SIVM de la Vanéra. CN = 9 000 EH



Nouvelle STEP dans la Vallée du Carol  
CN = 5 800 EH



**Puigcerdá** étant situé au point de convergence du bassin versant, donc des pollutions éventuelles, l'enjeu est transfrontalier et nécessite des relations étroites entre les collectivités des deux pays. En effet, la station d'épuration de cette commune traite également plusieurs communes françaises de basse Cerdagne. Mais les importantes eaux parasites drainées par les réseaux (aussi bien français qu'espagnols) limitent fortement l'efficacité du traitement épuratoire. En amont, la station d'épuration d'Estavar devenue obsolète au regard des nouvelles normes a été fermée. Un projet transfrontalier est à l'étude entre le Syndicat de la Haute Vallée du Sègre et la commune de Llivia. Une convention transfrontalière de fourniture d'eau par ce Syndicat à Llivia est en projet. Il est demandé au SIVM d'apporter une eau traitée pour l'alimentation en eau potable de Llivia en compensation des eaux prélevées sur la rivière d'Err (au niveau du captage d'Avgueneix), eaux qui coulent naturellement vers Llivia.



### Points faibles :

- Le problème le plus préoccupant pour les collectivités demeure le **devenir des boues d'épuration (action A 1.1)**. Une réunion de la commission technique du Contrat de Rivière a eu lieu le 23 février 2007 où le SYDETOM s'était proposé maître d'ouvrage d'une étude préalable sur le gisement potentiel de boue pour la Cerdagne. Les conclusions de cette étude sont attendues car elles conditionnent la mise en œuvre de cette action.
- Aujourd'hui, force est de constater que **la gestion des eaux pluviales** reste encore un problème, une stratégie intégrée doit être prise en compte pour l'élaboration de schémas d'assainissement pluvial à l'échelle de chaque sous-bassin.

### 2.1.2 - A.2 : Réduction ou maîtrise des autres pollutions

Le stockage des effluents d'élevage a été défini comme problématique dans l'état des lieux du Contrat de Rivière, en particulier pour les élevages laitiers. Des pratiques inadaptées ont été observées localement. L'objectif est donc de minimiser les risques de pollutions diffuses agricoles pour améliorer la qualité des eaux.

| A 2                   | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage      | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|-----------------------|---|-----------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| A 2.1                 | Etude visant l'amélioration de la filière épandage des effluents d'élevage et autres mat. org. sur le bv du Sègre | Chambre d'agriculture | 43 000 €                   | 0 €              | --                | 20 %              |
| A 2.2                 | Connaissance de l'impact des apports du canal Verdier sur le Carol  | FDPPMA 66             | 18 000 €                   | --               | --                | 5 %               |
| <b>TOTAL VOLET A2</b> |   |                       | <b>61 000 €</b>            | 0 €              | --                |                   |

**L'étude sur les plans d'épandage (action A 2.1)** prévue initialement en 2008 a pris du retard et a fait l'objet uniquement à ce jour de travaux préliminaires : investigations

cartographiques pour préciser les zones d'épandage, première analyse des bilans azotés des exploitations. Le chef de projet de cette étude a été recruté dernièrement et organisera le travail à partir de ce printemps. Elle doit se poursuivre jusqu'à fin 2011.

Concernant les **investigations prévues sur le Canal Verdier (action A 2.2)** pour connaître l'impact des apports de ce canal sur le Carol, un échantillonnage est prévu en 2010 dans le cadre du réseau de mesures de surveillance de la qualité de l'eau (**action A 3.1**). Une série d'analyses sera faite sur le canal lui-même et sur la rivière du Carol, en aval du rejet. Le coût de cette opération est donc reporté sur l'action A 3.1.

### 2.1.3 - A.3 : Suivi de la qualité des milieux aquatiques

| A 3                   | Intitulé de l'action                                       | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montant s engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|-----------------------|--|------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| A 3.1                 | Programme de suivi de la qualité des cours d'eau du bassin | CG 66            | 77 560 €                   | 47 000 €          | 61 %              | 10 %              |
| <b>TOTAL VOLET A3</b> |  |                  | <b>77 560 €</b>            | <b>47 000 €</b>   | <b>61 %</b>       |                   |

Dans le cadre du réseau de contrôle de surveillance de l'état des milieux aquatiques, des prélèvements ont été effectués en juillet 2008 sur le Sègre en aval de Bourg-Madame (à Puigcerdá, en Espagne).

En parallèle, un réseau complémentaire de mesures au niveau départemental permettra de suivre l'impact des pressions sur chaque masse d'eau du bassin (**action A 3.1**). Sur le bassin versant du Sègre, près de 20 points ont été retenus pour un suivi sur une année hydrologique (soit 4 échantillonnages sur l'année 2010). Une évolution de la qualité pourra ainsi être faite en comparant avec les mesures obtenues suite à la campagne d'échantillonnage réalisée en 2001-2002.

### 2.1.4 - A.4 : Alimentation en Eau Potable

L'eau de distribution est globalement de bonne qualité chimique (90 à 100 % de conformité pour la majorité des communes) mais des problèmes subsistent ponctuellement au niveau bactériologique (contamination des eaux de sources superficielles lors d'orages, de la fonte des neiges et pâturage). De plus, la très faible minéralisation de l'eau brute la rend agressive pour les canalisations.

Face à ce constat, pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, des travaux de réhabilitation de captage ont été prévus à l'issue des procédures de régularisation administratives.

Au fur et à mesure des travaux de réfection des réseaux (**volet B 3**), les communes poursuivent le remplacement des branchements en plomb.



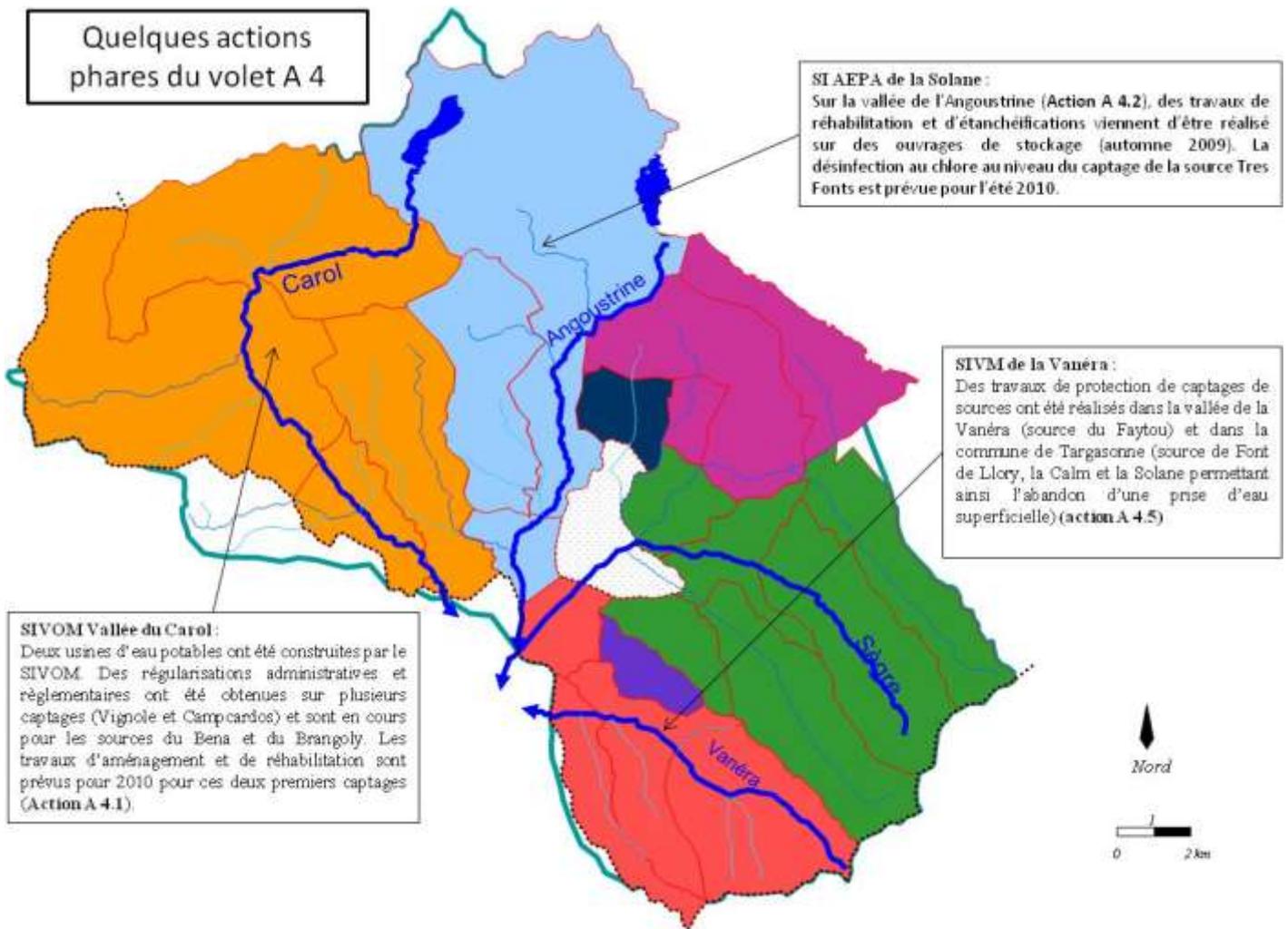
Nouveau captage sur Valcebollère (Source du Bila)



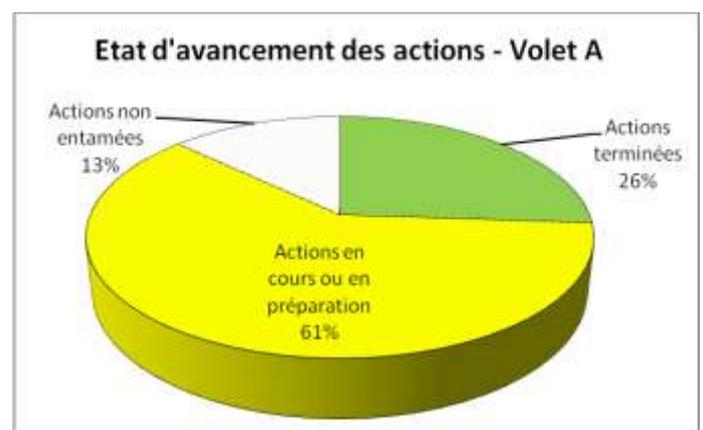
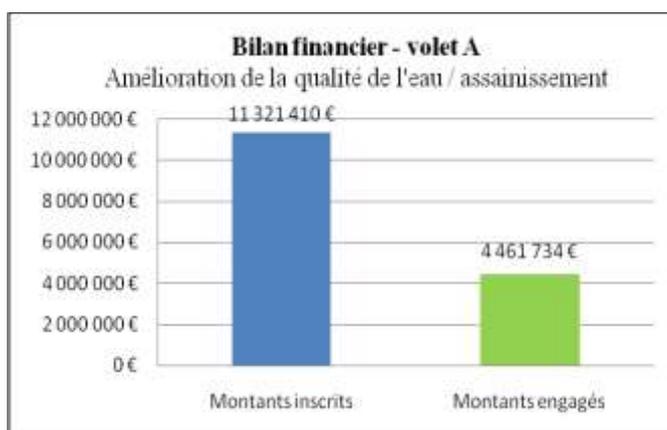
Remplacement des branchements en plomb à Osséja

| A 4                    | Intitulé de l'action   |                          | Maître d'Ouvrage          | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|--|--------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| A 4.1                  | Amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur les communes de la vallée du Carol (branch. Pb) |                          | SIVOM Vallée du Carol     | 100 000 €                  | 0 €              | --                | 85 %              |
| A 4.2                  | Amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur les communes de la vallée de l'Angoustrine      | Syst désinfection chlore | SI AEPA de la Solane      | 20 600 €                   | 74 000 €         | (*) 359 %         | 10 %              |
|                        |  | Sec captage              |                           | 4 500                      | 230 613 €        | (*) 5 124 %       | 75 %              |
| A 4.3                  | Amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur la commune de Targassonne                       | Rerg + amén captage      | Commune de Targassonne    | 25 000 €                   | 51 667 €         | 133 %             | 70 %              |
|                        |  | Branchement Pb           |                           | 13 750 €                   | 0 €              | --                | 100 %             |
| A 4.4                  | Amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur les communes de la haute vallée du Sègre        |                          | SIVOM Hte Vallée du Sègre | 400 000 €                  | 0 €              | --                | 0 %               |
| A 4.5                  | Amélioration de la qualité de l'eau distribuée sur les communes de la vallée de la Vanéra          | Protection captages      | SIVM de la Vanéra         | 25 000 €                   | 16 500 €         | 66 %              | 40 %              |
|                        |  | Branchement Pb           |                           | 85 000 €                   | 0 €              | --                | ?                 |
| <b>TOTAL VOLET A 4</b> |  |                          |                           | <b>673 850 €</b>           | <b>372 780 €</b> | <b>55 %</b>       |                   |

(\*) Il était prévu seulement une mise en conformité des ouvrages et un diagnostic des réservoirs dans le programme d'actions du Contrat de Rivière. Aujourd'hui, il faut rajouter à l'action des travaux d'étanchéité sur les réservoirs, la mise en place d'un système de télégestion avec une installation électrique.



**Etat global d'avancement des actions du volet A :**



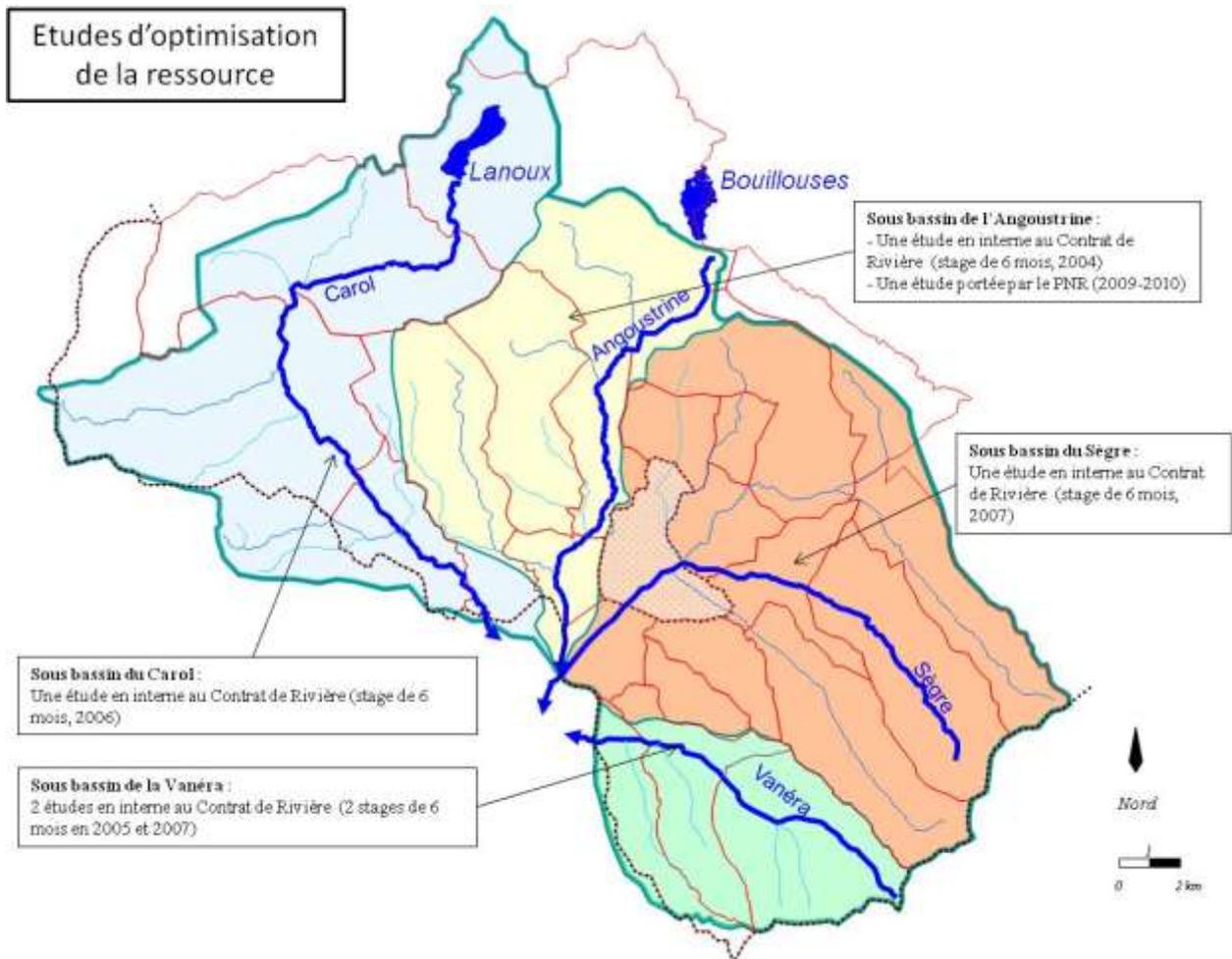
## 2.2 / Volet B : Gestion quantitative de la ressource

C'est un des principaux enjeux de ce Contrat. La gestion quantitative de la ressource en eau, potentiellement conflictuelle sur le territoire, est stratégique pour ce Contrat afin d'initier une véritable gestion concertée de la ressource sur le bassin versant du Sègre.

### 2.2.1 - B.1 : Amélioration des connaissances

| B 1                    | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage                   | Montant inscrit au Contrat       | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---|------------------------------------|----------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| B 1.1                  | Fiabilisation et/ou remise en état des stations hydrométriques  | CDC - SPC                          | 75 000 €                         | 0 €              | --                | --                |
| B 1.2                  | Installation de dispositifs de mesure des débits dérivés par les canaux   | ASA                                | 50 000 €                         | 0 €              | --                | 100 %             |
| B 1.3                  | Etude pilote du rôle des canaux sur le paysage et les zones humides connexes sur le bv de l'Angoustrine                   | PNR                                | 30 000 €                         | 45 000 €         | 90 %              | 80 %              |
| B 1.4                  | Etude pilote pour l'aménagement et la gestion participative des principaux canaux d'irrigation sur le bv de l'Angoustrine | PNR                                | 20 000 €                         |                  |                   |                   |
| B 1.5                  | Etude d'adéquation entre les besoins et les ressources sur la Vanéra, et le Sègre   | CDC / Ch. d'Agr / Consell Comarcal | 1 800 €                          | 1 800 €          | 100 %             | 100 %             |
| B 1.6                  | Enquête sur les prélèvements actuels, les impacts, et les besoins futurs en neige de culture                              | CDC                                | Réalisé en interne – non chiffré | --               | --                | 100 %             |
| B 1.7                  | Etude et identification des sites potentiels de stockage de ressource   | CDC, Ch. d'Agr.                    | 30 000 €                         | 0 €              | --                | --                |
| B 1.8                  | Mise en place d'une instance de gestion de la ressource en eau sur le bassin-versant du Sègre                             | CDC                                | Réalisé en interne – non chiffré | --               | --                | 100 %             |
| B 1.9                  | Suivi et évaluation de l'équilibre besoin/ressource dans le bv du Sègre   | CDC                                | 10 000 €                         | 0 €              | --                | --                |
| B 1.10                 | Inventaire et analyse juridique des prélèvements dans le Sègre et sa nappe  | CDC - MISE                         | 10 000 €                         | 0 €              | --                | --                |
| <b>TOTAL VOLET B 1</b> |   |                                    | <b>226 800 €</b>                 | <b>46 800 €</b>  | <b>21 %</b>       |                   |

➤ **Des études préalables d'adéquation besoins/ressources** ont été réalisées dans chacun des sous-bassins du Sègre (cf. carte ci-dessous) :



**Points forts :**

- Meilleure connaissance des besoins et de la ressource en eau des principaux sous-bassins
- Bonne collaboration avec le Consell Comarcal de Cerdanya pour les cours d'eau transfrontaliers
- Restitution locale de toutes les études
- Faible coût des études réalisées en interne



**Points faibles :**

- Réalisation des études en interne par des stagiaires
- Comité de pilotage restreint pour ces études
- Redondance des études d'adéquation besoins/ressources sur certains bassins

**Stratégie et perspectives 2010-2012 :**

- Créer des Comités de Pilotage systématiquement pour toutes les études réalisées en interne
- Reconnaissance des études par les stagiaires pour mettre en place un plan d'actions visant à satisfaire les usages, notamment les besoins en eau d'irrigation, dans le respect du débit minimum biologique

➤ **Un suivi hydrologique des cours d'eau** a été mis en place à l'aide d'échelles limnimétriques (cf. carte ci-dessous). Par ailleurs, à la demande des ASA, des échelles ont également été installées gratuitement sur les principales prises d'eau des canaux d'irrigation (d'où un coût nul sur l'action B 1.2).

Pour chacune de ces échelles une courbe de tarage a été réalisée permettant de connaître le débit en fonction de la hauteur d'eau observée sur l'échelle.



*Echelle limnimétrique sur le Carol à la Vignole :*



#### **Points faibles :**

- Se pose le problème de la pérennisation du suivi hydrométrique qui demande un réajustement régulier de la courbe de tarage, en particulier à la suite de chaque forte crue.
- Difficulté de mettre aux normes toutes les prises d'eau d'ici les échéances prévues par la DCE

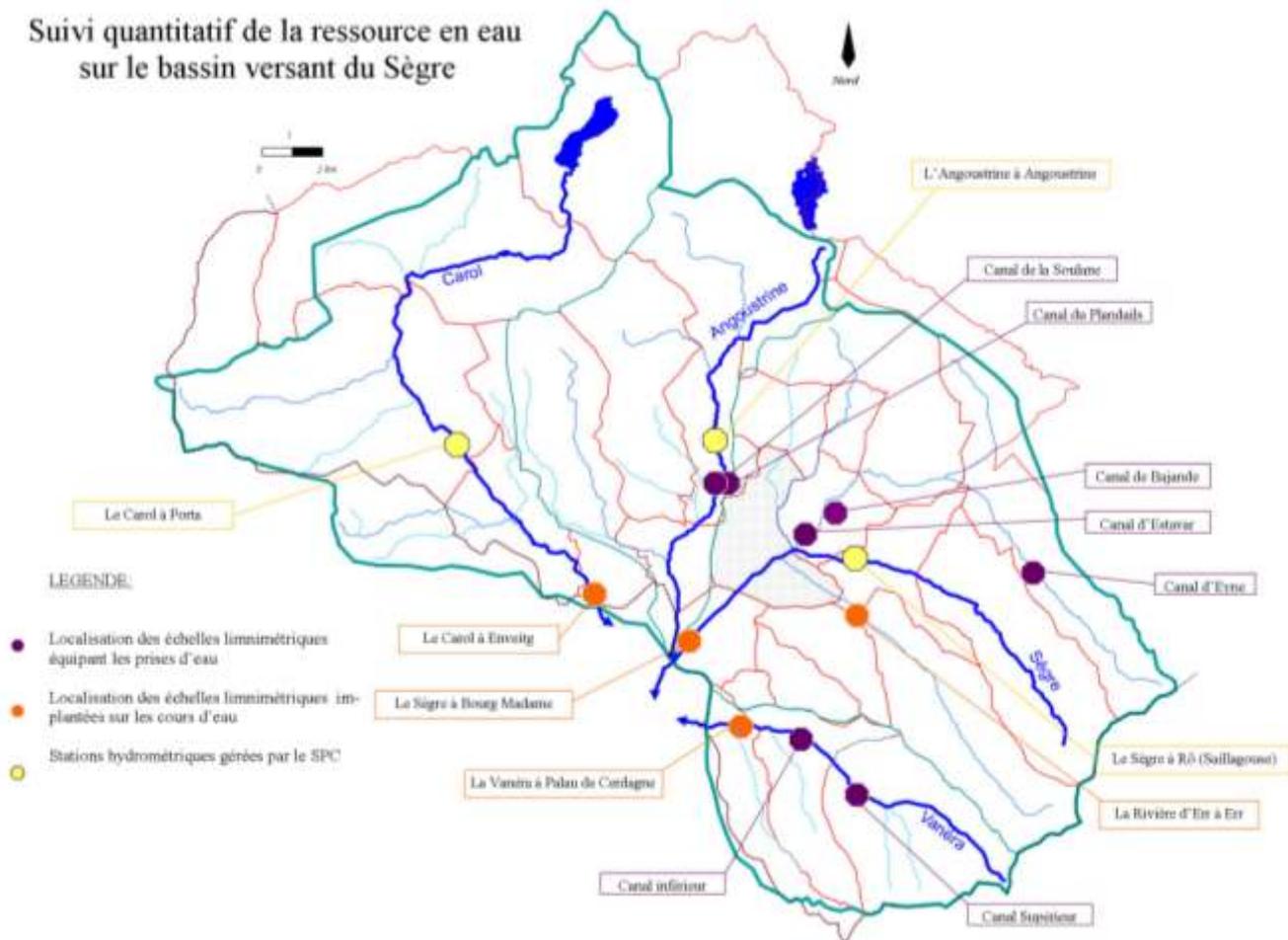


*Mesure du débit à l'aide du courantomètre:*

#### **Stratégie et perspectives 2010-2012 :**

- Pour que les ASA s'approprient cet outil de mesure, un plan de gestion doit être établi pour chaque périmètre irrigué.
- Des campagnes d'information et de sensibilisation se poursuivront auprès des élus

## Suivi quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant du Sègre



### Les actions prévues pour 2010-2012 :

➤ **La commission sur la gestion quantitative de la ressource** nouvellement créée (**action B 1.8**) permettra de relayer les discussions des différents Comités de pilotage des études conduites sur ce thème et de présenter l'état d'avancement des actions auprès des acteurs concernés du territoire. Cette commission comprend des membres Espagnols (Confédération Hydrographique de l'Ebre et l'Agence Catalane de l'Eau) mais ils restent trop souvent absents des discussions. Des rencontres sont prévues prochainement pour réactiver l'implication des acteurs Espagnols sur les enjeux du territoire liés à la gestion quantitative de la ressource.

➤ Sur ce volet, il est à noter une étude complémentaire visant à obtenir un retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau en améliorant la co-existence des usages sur le bassin versant. Elle doit donc aboutir à un plan de gestion intégrée de la ressource. Il s'agira de **déterminer les volumes maximum prélevables** sur le bassin du Sègre. Cette étude, portée par l'Agence de l'Eau RM&C est soutenue par le MEEDDAT. Le démarrage de l'étude est prévu pour le deuxième trimestre 2010 et devrait s'étaler sur une période de 2 ans.

Les conclusions qui en ressortiront répondront en partie aux objectifs fixés dans les actions B 1.9 et B 1.10. Il en découlera une meilleure lisibilité pour réaliser les actions B 1.7 et B 2.3 sur l'identification des sites pour les retenues collinaires et la modernisation des réseaux d'irrigation gravitaire.

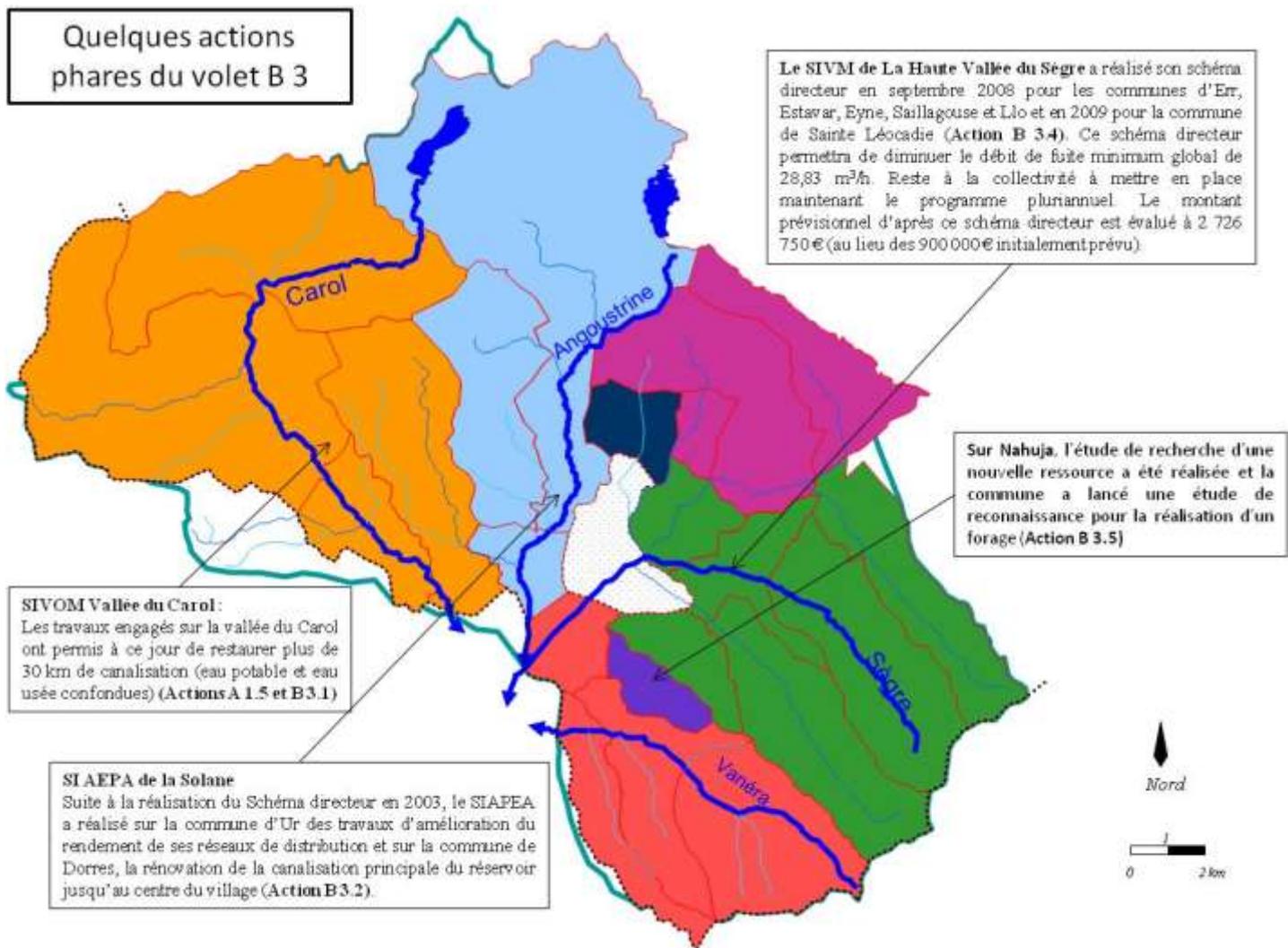
## 2.2.2 - B.2 : Optimisation des prélèvements pour l'irrigation

| B 2                    | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage            | Montant inscrit au Contrat         | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---|-----------------------------|------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| B 2.1                  | Etude pour la structuration des irrigants   | Ch. d'Agri                  | 35 000 €                           | 0 €              | --                | --                |
| B 2.2                  | Campagne d'information auprès des usagers des canaux d'irrigation   | PNR - ADASIA                | Réalisée en interne ; non chiffrée | 6 000 €          | --                | 100 %             |
| B 2.3                  | Etude des possibilités de modernisation des réseaux d'irrigation gravitaire et de la création de réseaux collectifs sous pression | Chambre d'Agri. ou ADASIA ? | 40 000 €                           | 0 €              | --                | 0 %               |
| <b>TOTAL VOLET B 2</b> |   |                             | <b>75 000 €</b>                    | <b>6 000 €</b>   | <b>8 %</b>        |                   |

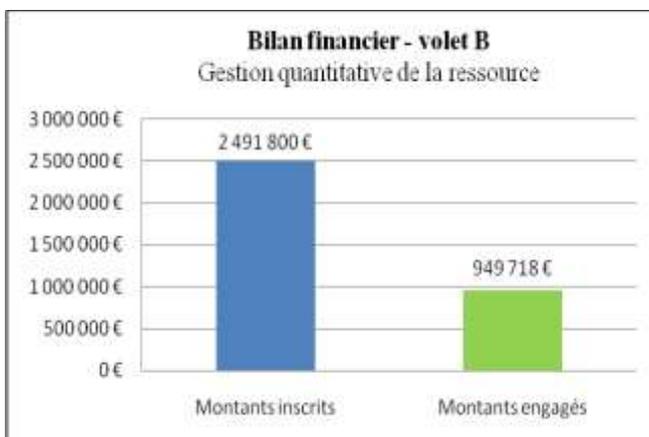
Pour répondre à l'action B 2.1, la Chambre d'Agriculture 66 va lancer cette année (2010) et en partenariat avec l'ADASIA **une étude sur la structuration des irrigants** pour l'utilisation des canaux. Le cahier des charges est en cours de rédaction.

## 2.2.3 Sous-volet B.3 : Alimentation en Eau Potable

| B 3                    | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage             | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |       |
|------------------------|---|------------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------|
| B 3.1                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes de la vallée du Carol                        | SIVOM Vallée du Carol        | 500 000 €                  | 337 058 €        | 67 %              | 85 %              |       |
| B 3.2                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes de la vallée de l'Angoustrine                | Réhab réseau                 |                            | 207 000 €        | 180 000 €         | 87 %              | 100 % |
|                        |   | Rénov cana principale Dorres | SI AEPA Solane             | 320 000 €        | 210 000 €         | 66 %              | 90 %  |
|                        |   | Branch Pb                    |                            | 8 000 €          | 0 €               | --                | --    |
| B 3.3                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes du SIAEP de la Haute Cerdagne (pour mémoire) | Schéma AEP                   | Commune de Font-Romeu      | S.O.             | --                | --                | 100 % |
|                        |   | Schéma AEP                   | Commune d'Egat             | S.O.             | --                | --                | 100 % |
| B 3.4                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes de la Haute vallée du Sègre                  | SIVOM Haute Vallée du Sègre  | 900 000 €                  | 135 000 €        | 15 %              | 10 %              |       |
| B 3.5                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP de la commune de Nahuja                                   | Réfection cana               | Commune de Nahuja          | 240 000 €        | 0 €               | --                | --    |
|                        |   | Recherche source             |                            | 15 000 €         | 7 860 €           | 52 %              | 100 % |
| B 3.6                  | Amélioration des rendements des réseaux et sécurisation quantitative de l'AEP des communes de la vallée de la Vanéra (pour mémoire)     | SIVM de la Vanéra            | S.O.                       | --               | --                | --                | 100 % |
| <b>TOTAL VOLET B 3</b> |   |                              | <b>2 190 000 €</b>         | <b>896 918 €</b> | <b>41 %</b>       |                   |       |



### Etat global d'avancement des actions du volet B :



## 2.3 / Volet C : Gestion du risque inondation

La plupart des communes du bassin versant du Sègre présentent un risque moyen face aux crues et inondations. Mais localement, il existe des secteurs plus sensibles, en particulier pour les communes se situant en zones de confluence.

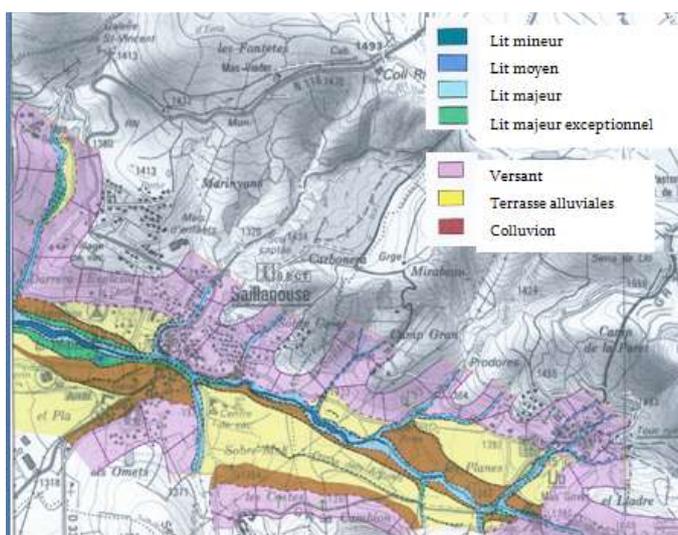
### 2.3.1 - C.1 : Amélioration des connaissances

| C 2                    | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|--|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| C 1.1                  | Amélioration de la surveillance et des dispositifs (stations hydrométriques dont réhabilitation) | Cf. B1.1         | Cf. B1.1                   | --               | --                | --                |
| C 1.2                  | Cartographie et caractérisation des zones d'expansion des crues                                  | DREAL            | 9 264 €                    | 9 264 €          | 100 %             | 100 %             |
| C 1.3                  | Information et sensibilisation des élus par vallée   | CdC              | 10 000 €                   | 0 €              | --                | 50 %              |
| <b>TOTAL VOLET B 2</b> |  |                  | <b>19 264 €</b>            | <b>9 264 €</b>   | <b>48 %</b>       |                   |

➤ **Un atlas des zones inondables et un Cd-Rom** ont été produits par la DREAL en février 2008 sur le bassin versant du Sègre (**action C 1.2**) suivant la méthode hydrogéomorphologique.

Ces documents ont été présentés au cours d'une réunion de sensibilisation auprès des élus de Cerdagne (le 18 décembre 2008) où chaque commune a pu recevoir un exemplaire du Cd-Rom.

*Zoom au 1/10 000ème tiré de l'AZI sur la commune de Saillagouse*



### Les actions prévues pour 2010-2012 :

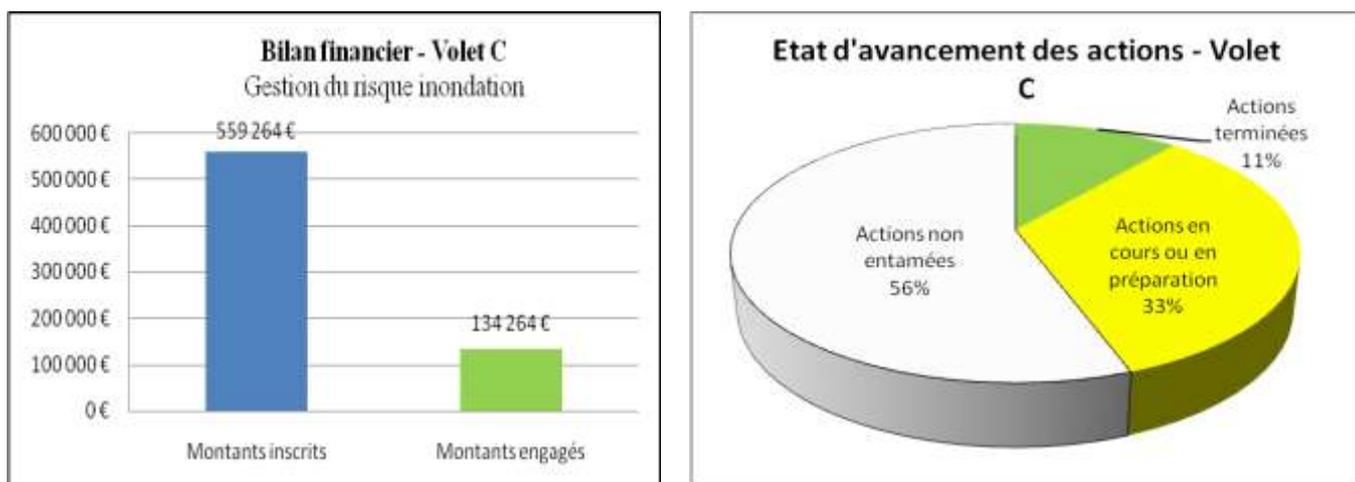
Non prévue initialement dans le Contrat, une étude est en cours sur la **mise en place de repères de crues** historiques en collaboration avec le Service RTM (stage de 6 mois d'un étudiant ingénieur). L'objectif est de développer la conscience du risque d'inondation en matérialisant le niveau atteint par les eaux lors des plus grandes crues dans les zones urbanisées. Cette étude permettra d'alimenter les prochaines réunions d'information et de sensibilisation des élus par vallées (**action C 1.3**). A noter que la réalisation en interne d'un plan de communication réduira les coûts prévus initialement sur cette action.

### 2.3.1 - C.2 : Gestion et prévention du risque

| C 2                    | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| C 2.1                  | Etude et mise en place de dispositifs d'alerte des crues et des populations (Sègre, Carol et Vanéra)                            | CDC              | 50 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| C 2.2                  | Elaboration des PPRi puis des « Porter à connaissance » (3 communes à risque de la Vanéra et celle d'Angoustrine à risque fort) | Etat             | 120 000 €                  | 0 €              | --                | --                |
| C 2.3                  | Elaboration des PPRi puis réalisation des « Porter à connaissance » pour d'autres communes exposées (Ur et Porta)               | Etat             | 60 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| C 2.4                  | Pour les 2 communes dotées d'un PPRi, réalisation des PCS (Bourg-Madame et Saillagouse)   | Communes – CDC   | 10 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| C 2.5                  | Réalisation des PCS pour les 14 autres communes à risques ciblées au DDRM   | Communes – CDC   | 50 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| C 2.6                  | Travaux localisés de protection en zones d'enjeux forts (Brg-Mme)   | Brg-Mme          | 250 000 €                  | 125 000 €        | 50 %              | 10 %              |
| <b>TOTAL VOLET C 2</b> |   |                  | <b>540 000 €</b>           | <b>125 000 €</b> | <b>23 %</b>       |                   |

|  |  |
|--|--|
|  <p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude sur les aléas de la commune de Porté-Puymorens est lancée</li> <li>- Bourg-Madame a réalisé en interne un document type DICRIM (2009) avec l'appui technique de la Cellule d'animation du Contrat de Rivière et des Services de la DDE</li> </ul>  |  <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune programmation de PPR n'est évoquée pour l'instant sur le bassin</li> <li>- Les PCS (<b>actions C 2.4 et C 2.5</b>) se font attendre pour les communes à risque</li> </ul> |
| <p><b>Stratégie et perspectives 2010-2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le planning de réalisation du Schéma Directeur des Terrains de Montagne sera revu par le Préfet (via le DDTM) prochainement à l'occasion du Pôle Risque Départemental.</li> <li>- Les prochaines réunions de sensibilisation (+ une exposition itinérante prévue sur ce thème) devraient permettre de raviver la culture du risque et donc d'établir des Plans Communaux de Sauvegarde.</li> <li>- Les travaux de protection sur les cours d'eau à enjeux à Bourg-Madame (<b>action C 2.6</b>) seront réalisés sur une des berges du Rahur (côté français).</li> <li>- Réfléchir à la mise en œuvre d'une étude globale pour l'élaboration de PCS coordonnés à l'échelle des sous-bassins versant sur chacune des communes à risque.</li> </ul> |  |

## Etat global d'avancement des actions du volet C :



## 2.4 / Volet D : Amélioration du fonctionnement morpho écologique et des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau

Des dégradations physiques de ces milieux sont constatées dans l'ensemble du bassin du Sègre, les zones les plus critiques se trouvant davantage sur le plateau.

L'enjeu du Contrat est donc de mettre en œuvre des actions sur le terrain pour agir sur la morphologie et le décloisonnement afin de préserver et restaurer les milieux aquatiques. La gestion des espèces faunistiques et floristiques, en complément des objectifs du réseau Natura 2000 est prise en compte.

### 2.4.1 - D.1 : Reconquête des cours d'eau et organisation de leur gestion pérenne

| D 1                    | Intitulé de l'action  | Maître d'Ouvrage                                 | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---|--|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| D 1.1                  | Restauration et entretien des quatre cours d'eau principaux (programme pluriannuel)   | CDC  | 413 000 €                  | 150 480 €        | 36 %              | 30 %              |
| D 1.2                  | Aménagement de systèmes de montaison et dévalaison sur l'Angoustrine (cours d'eau pilote à enjeux) et suivi de l'efficacité | CDC, FDPPMA, Communes, Propriétaire des ouvrages | 111 000 €                  | 0 €              | --                | 0 %               |
| D 1.3                  | Inventaire des seuils dont la maîtrise d'ouvrage relève des communes puis équipement ou réaménagement                       |  | 98 000 €                   | 0 €              | --                | 0 %               |
| <b>TOTAL VOLET D 1</b> |   |  | <b>622 000 €</b>           | <b>150 480 €</b> | <b>24 %</b>       |                   |

Suite à l'actualisation de l'état des lieux réalisé par le bureau d'Etude SIEE (2006) pour le dossier définitif du Contrat de Rivière du Sègre, un schéma de restauration a été établi. Les travaux ont été déclarés d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 22 décembre 2009.

La restauration des principaux cours d'eau se décompose en deux programmations :

- **La première programmation** (P1 : 2009-2010) ne concerne que les quatre cours d'eau principaux : le Sègre, la Vanéra, le Carol et l'Angoustrine. Elle a débuté en juin 2009.
- **La deuxième programmation** (P2 : 2011/2012) concernera d'une part certains secteurs des cours d'eau principaux qui n'ont pas été traités en P1 mais également les secteurs des affluents préalablement diagnostiqués et identifiés en prioritaires (zone de confluences, traversée de village). Le diagnostic des affluents est aujourd'hui en cours de réalisation.



Travaux sur le Carol (Latour de Carol)



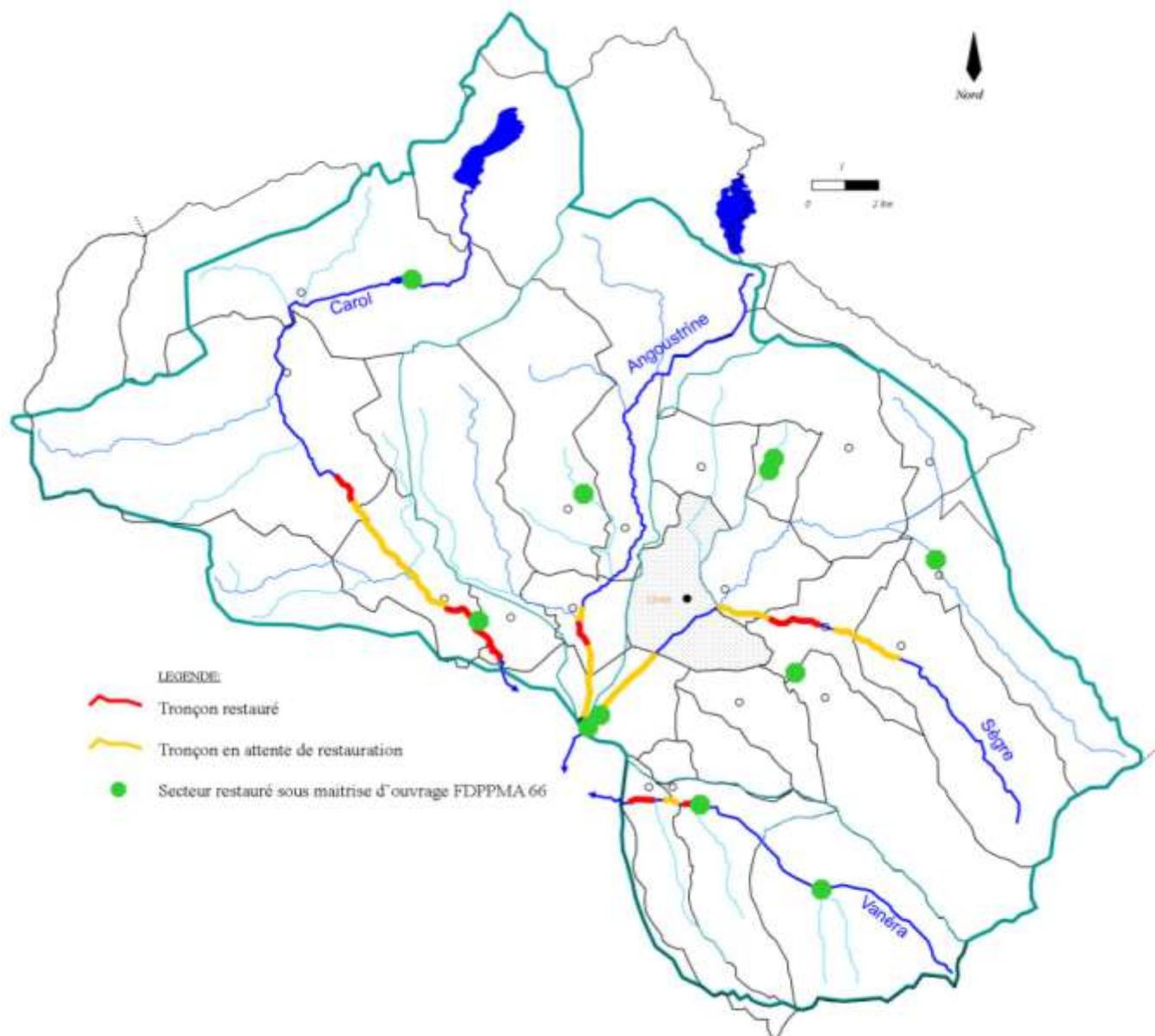
Ripisylve restaurée sur le Sègre à Saillagouse

**Près d'une dizaine de Km de cours d'eau ont d'ores et déjà été réalisés** sur la vingtaine inscrite à la première programmation du schéma de restauration.

### Récapitulatif de l'attribution des différents lots 2009 / 2010.

| Lots              | Entreprise retenue   | Coût (HT) | Date du chantier | ère<br>1 intervention |
|-------------------|----------------------|-----------|------------------|-----------------------|
| Saillagouse       | ONF                  | 11 690 €  | Juillet 2009     | Oui                   |
| Enveitg           | SARL Commas & fils   | 4 710 €   | Août 2009        | Oui                   |
| Porta             | Chantier école       | 2 500 €   | Octobre 2009     | Oui                   |
| Ur                | Chantier école       | 3 750 €   | Novembre 2009    | non                   |
| Enveitg           | ONF                  | 4 188€    | Janvier 2010     | non                   |
| Palau de Cerdagne | Montagne et Paysages | 4 800€    | Janvier 2010     | oui                   |
| Latour 1          | Capcir Bois          | 11 578€   | Décembre 2009    | oui                   |
| Latour 2 (GB)     | Capcir Bois          | 1 700€    | Décembre         | oui                   |

**Etat d'avancement du schéma de restauration (P1 : 2009/2010) & 29 AAPPMA pour  
29km de berges restaurées (projet FDPPMA 66)**



Par le biais d'une **collaboration avec la FDPPMA66** (convention signée le 28 mai 2009) le Contrat de Rivière est présent sur plusieurs fronts en même temps ainsi que sur des communes qui n'auraient pas eu l'occasion de collaborer avec la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » avant 2011 (respect du calendrier P1). La FDPPMA 66 ne disposant pas de technicien de rivière, la technicienne du Contrat de Rivière épaulé les agents de la FDPPMA 66 sur le bassin versant du Sègre. De ce fait, toutes les communes sont sensibilisées à la logique d'intervention du schéma de restauration.

➤ Les actions liées à la restauration de la **continuité écologique (actions D1.2 et D1.3) commenceront** cette année avec la mise en place d'un stage sur les seuils jugés infranchissables sur le Rahur.

|   |   |
|---|---|
|  <p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions fer de lance (bonne promotion du Contrat de Rivière)</li> <li>- Bonne collaboration avec les AAPPMA locales et la FDPPMA 66</li> <li>- Contribution au développement du tissu économique local (entreprises locales)</li> </ul>   |  <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lourdeur administrative et financière pour la mise en place des travaux</li> <li>- Manque d'implication de la part de certains propriétaires riverains</li> <li>- Difficulté de mise en place d'une action globale de restauration de la continuité écologique à l'échelle du bassin versant</li> </ul> |
| <p><b>Stratégie et perspectives 2010-2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le diagnostic des affluents pour la deuxième programmation</li> <li>- Mettre en œuvre les travaux (P2) sur les affluents</li> <li>- Reprogrammer une campagne de sensibilisation des propriétaires riverains (stage « plan de communication » prévu en 2010)</li> <li>- Mettre en œuvre une stratégie pour développer la filière bois</li> <li>- Etude sur les seuils infranchissables du Rahur (stage à venir – 2010)</li> </ul> |   |

#### 2.4.2 - D.2 : Favoriser l'expression des fonctionnalités biologiques naturelles

| D 2                    | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|--|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| D 2.1                  | Suivi des populations piscicoles du Sègre, de la Vanéra, du Carol et l'Angoustrine | CDC FDPPMA       | 100 000 €                  | 0 €              | --                | 50 %              |
| D 2.2                  | Promotion d'un développement durable du loisir pêche                               | FDPPMA           | S.O.                       | --               | --                | 100 %             |
| D 2.3                  | Prise en compte des éléments relatifs aux espèces remarquables                     | PNR              | 3 000 €                    | 104 933 €        | (*) 3 498 %       | 40 %              |
| <b>TOTAL VOLET D 2</b> |  |                  | <b>103 000 €</b>           | <b>104 933 €</b> | <b>3 498 %</b>    |                   |

(\*) Cette action prend en compte les études Habitats (cartographie, identification et description des espèces, préconisation de gestion) sur l'ensemble des deux sites Natura 2000 du bassin (Capcir-Carlit-Campcardos et Puigmal-Carança). L'étude ne se limite donc pas aux milieux aquatiques comme prévue dans la fiche action.

➤ Le **suivi des populations piscicoles** se fait en régie à la FDPPMA (cf. carte ci-dessous) à l'occasion des pêches électriques à la demande des AAPPMA (**action D 2.1**). Les résultats obtenus dans les différents cours d'eau serviront d'indicateur pour évaluer l'effet du programme d'actions sur les populations piscicoles.

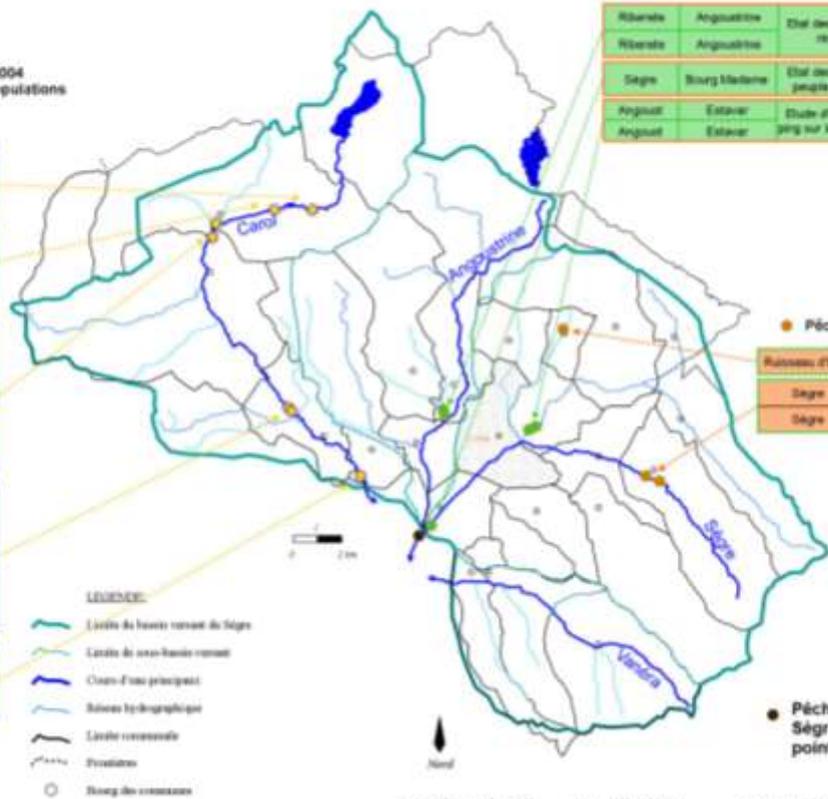


### Suivi des populations piscicoles (Pêches électriques réalisées sous maîtrise FD/PPMA 66 sauf mention contraire)



**Pêches électriques réalisées en 2004**  
Campagne de restauration des populations de truites fario [...] Puygmaud Nov 2005

|       |                 |                            |
|-------|-----------------|----------------------------|
| Canal | Porte Puygmaud  | Amont du lac du Puygmaud   |
| Canal | Porte Puygmaud  | Aval du Lac du Puygmaud    |
| Canal | Porte Puygmaud  | Porte                      |
| Canal | Porte Puygmaud  | Amont du Canal Verbar      |
| Canal | Porte           | Aval du Canal Verbar       |
| Canal | Lavoir de Canal | Amont du Canal de Puygmaud |
| Canal | Lavoir de Canal | Aval du Canal de Puygmaud  |
| Canal | Elveitg         | Aval du Canal de Ger       |



**Pêches électriques réalisées en 2009**

|          |              |   |
|----------|--------------|---|
| Riverale | Angoustine   | Etat des lieux après mise en réserve de pêche                 |
| Riverale | Angoustine   |   |
| Sègre    | Bourg Madone | Etat des lieux et transfert de paiement avant travaux         |
| Angoust  | Estavar      | Etude d'impact du rejet sampling sur la population de truites |
| Angoust  | Estavar      |   |

**Pêches électriques réalisées en 2008**

|                 |      |  |
|-----------------|------|--|
| Ruisseau d'Egat | Egat | Etat des lieux   |
| Sègre           | Lh   | Etude d'impact du rejet des bords sur la population de truites |
| Sègre           | Lh   |  |

● Pêche électrique réalisée sur le Sègre dans le cadre du suivi des point DCE (onerna) en 2008

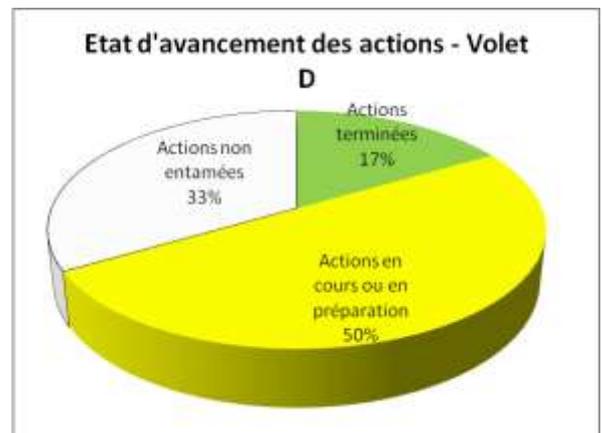
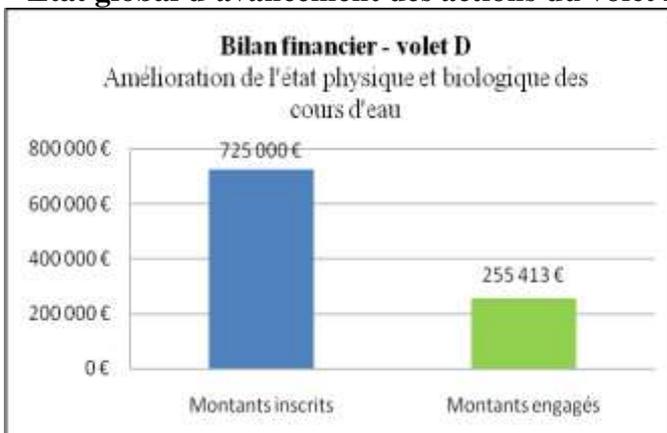
Source: Géoparc de l'Annonay - Année 2011 - 25/10/2011 - www.geoparc.fr

➤ **Un Atlas des habitats et des espèces remarquables** a été réalisé dans le cadre de la rédaction des Documents d'Objectif sur les sites Natura 2000 du territoire du Parc (Capcir-Carlit-Campcardos et Puigmal-Carança). De plus, la Réserve Naturelle d'Eyne a réalisé une cartographie des habitats avec des fiches descriptives des milieux (faune et flore) et des préconisations de gestion.

#### Action prévue pour 2010-2012 :

Pour le reste du bassin du Sègre, notamment le long des cours d'eau de la plaine, **un inventaire des espèces remarquables sera réalisé** par une approche « milieu ». L'identification des milieux remarquables selon le modèle des fiches des DOCOB (cartographie et préconisations de gestion), sera suivie de l'élaboration de documents visant à la sensibilisation. Cette étude sera réalisée en interne dans le cadre d'un futur stage.

#### Etat global d'avancement des actions du volet D :

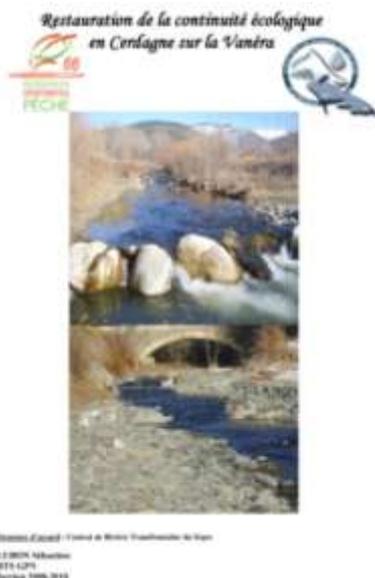


## 2.5 / Volet E : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau

### 2.5.1 - E.1 : Mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques

| E 1                    | Intitulé de l'action  |   | Maître d'Ouvrage       | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---|---|------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| E 1.1                  | Valorisation des habitats aquatiques et de la pêche dans la traversée d'Osséja                          | Etude préalable + aménagement piscicole | FDPPMA                 | 24 500 €                   | 3 584 €          | 10 %              | 10%               |
|                        |   | Recréation d'une ripisylve              | Commune d'Osséja       | 12 000 €                   |                  |                   |                   |
| E 1.2                  | Valorisation du parcours de pêche « no kill » à Palau de Cerdagne                                       |   | Commune de Palau       | 7 500 €                    | 0 €              | --                | --                |
| E 1.3                  | Création d'un parcours de pêche « No kill » sur le Sègre dans la traversée de Bourg-Madame              |   | FDPPMA                 | 24 500 €                   | 28 152 €         | 115 %             | 100 %             |
| E 1.4                  | Etudes de faisabilité technique, environnementale et économique à la création d'un plan d'eau           |   | Commune d'Eyne         | 88 720 €                   | 5 940 €          | 7 %               | 5 %               |
| E 1.5                  | Aménagement complémentaire à l'aire de loisir de l'étang du Passet                                      |   | Porté-Puymorens        | 15 700 €                   | 0 €              | --                | --                |
| E 1.6                  | Etudes préalables de faisabilité technique, environnementale et économique à la création de plans d'eau | Etude                                   | Commune de Saillagouse | 54 000 €                   | 2 990 €          | 6 %               | 100 %             |
|                        |   | Travaux                                 |                        | 360 000 €                  | 326 904 €        | 91 %              | 80 %              |
| <b>TOTAL VOLET B 2</b> |   |   |                        | <b>586 920 €</b>           | <b>367 570 €</b> | <b>63 %</b>       |                   |

➤ **Des propositions d'aménagement de seuils** infranchissables ou partiellement franchissables ont été faites dans le cadre d'un stage sur la Vanéra (2009). La **restauration de la continuité écologique** passe également par la réfection du seuil transfrontalier qui nécessitera de par ses dimensions de lourds investissements (Cf. D 1.2 & D 1.3)



➤ **Des travaux de restauration de l'état physique du Sègre** ont été effectués sur le Sègre à Bourg-Madame (**action A.3**). L'objectif est de retrouver un fonctionnement naturel des populations piscicoles. Le choix du site est stratégique pour le développement de la pêche sur ce secteur, un parcours "No Kill" va être implanté sur le site restauré en continuité d'un parcours de même nature en amont immédiat de la frontière franco-espagnole (constitue la limite aval du parcours).



*Création d'une riseberme afin de réduire la largeur du cours d'eau et ainsi d'augmenter la hauteur de la lame d'eau*



*Passerelle piétonne sécurisée*



*Amas de blocs afin de créer des caches pour les poissons*

➤ **Sur Eyne**, actuellement, les ressources d'eau potable servent à alimenter les canons à neige. Pour diversifier la ressource d'alimentation de ces canons ainsi que pour répondre à ses objectifs pastoraux et agricoles définis à travers son projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), la commune **envisage de réaliser une retenue collinaire** au lieu-dit « Serra del Bosc ». Ainsi, une étude préalable à la faisabilité technique et économique d'un plan d'eau a été réalisée en 2008 (**action E 1.4**)

➤ A ce jour **trois nouveaux bassins d'agrément** ont été mis en eau sur la commune de **Saillagouse (action E 1.6)**. Il reste les aménagements à faire avec la végétalisation du site et un cheminement piéton. Un parc à thème est à l'étude autour de ces lacs.

## 2.5.2 - E.2 : Mise en valeur des canaux et du patrimoine lié à l'eau

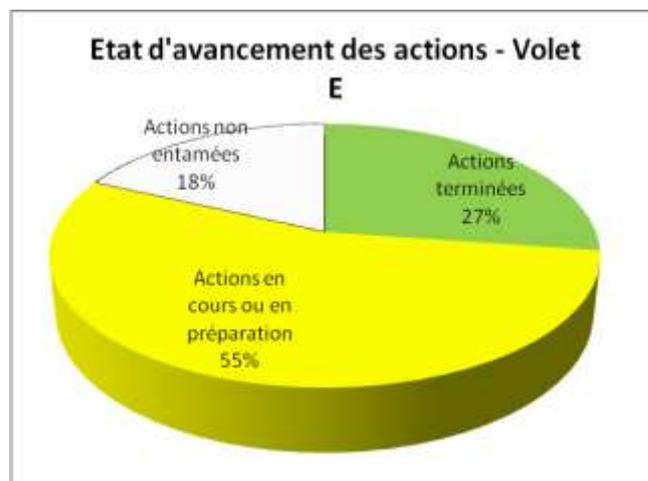
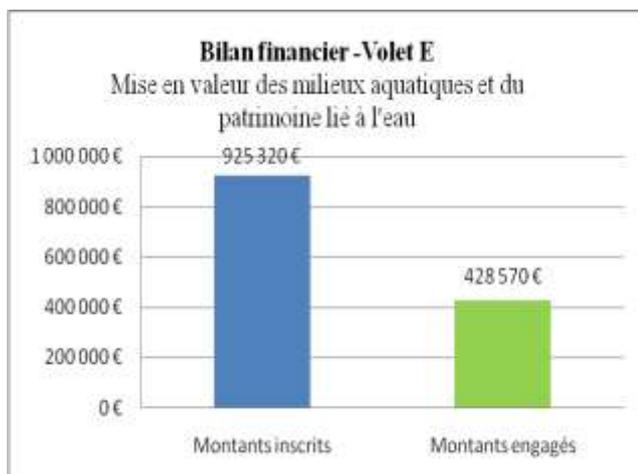
| E 2                    | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage                      | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| E 2.1                  | Etude préalable à l'aménagement d'une voie verte le long du canal de Puigcerdá | Latour-de-Carol, Enveitg et Puigcerdá | 50 000 €                   | 0 €              | --                | 10 %              |
| E 2.2                  | Réhabilitation et remise en eau des fontaines de Dorres                        | Dorres                                | 8 400 €                    | 0 €              | --                | --                |
| E 2.3                  | Aménagement d'un canal sur la commune de Bolquère                              | Commune Bolquere                      | 280 000 €                  | 61 000 €         | 22 %              | 100 %             |
| <b>TOTAL VOLET E 2</b> |  |                                       | <b>338 400 €</b>           | <b>61 000 €</b>  | <b>18 %</b>       |                   |

➤ Le PNR a fait appel au CAUE (Conseil Architecture Urbaine Environnement) pour réfléchir à une approche environnementale de l'urbanisme sur le territoire du Parc. Dans ce cadre, ce cabinet a étudié les possibilités de valorisation du canal international avec l'aménagement d'un sentier sur près de 8 km le long du canal (**action E 2.1**).

### Action prévue pour 2010-2012 :

Promouvoir le travail réalisé par le CAUE auprès des communes transfrontalières pour mettre en œuvre les travaux nécessaires à la réalisation de la voie verte le long du canal international.

### Etat global d'avancement des actions du volet E :



## 2.6 / Volet F : Coordination, Animation, et Suivi du Contrat de Rivière

### 2.6.1 - F.1 : Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation

| F 1                    | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|--|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| F 1.1                  | Fonctionnement de la structure de gestion, animation et concertation | CDC              | 444 996 €                  | 226 075 €        | 51 %              | 50 %              |
| <b>TOTAL VOLET F 1</b> |  |                  | <b>444 996 €</b>           | <b>226 075 €</b> | <b>51 %</b>       |                   |

➤ **La Communication** tient une place importante dans ce volet et s'exprime sous différentes formes (site internet, presse écrite, bulletins municipaux, plaquettes d'information, panneaux, posters, intervention dans des séminaires ou dans des écoles...). De façon synthétique et illustrée, quelques réalisations de l'objectif animation/sensibilisation sont présentées en annexe 4.

➤ Depuis les premières étapes de la mise en place du Contrat de Rivière, **de nombreux stagiaires** ont été recrutés (13 en tout soit près de 2 stagiaires par/an). La liste complète des stages réalisés ou en cours est présentée en annexe 5.

➤ Afin de formaliser les échanges entre la structure de gestion du Contrat de Rivière et les organismes partenaires, **plusieurs conventions ont été signées**. Certaines sont d'ordre général (FDPPMA, PNR), d'autres plus spécifiques ont dû se mettre en place pour suivre certaines actions ou études (Chambre d'Agricultures, RTM, Inspection académique, Généralitat de Catalunya, Département d'éducation de la Généralitat de Catalunya, Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Montpellier).

➤ La cellule d'animation participe à de nombreux **groupes de travail** et est **membre actif de plusieurs instances** liées à la ressource en eau (cf. liste en annexe). Le personnel est par ailleurs membre de l'Association Rivières Languedoc-Roussillon.

### 2.6.2 - F.2 : Information, Communication et Sensibilisation

| F 2   | Intitulé de l'action   | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|-------|--|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| F 2.1 | Site internet d'information autour du Contrat et bulletin d'information                          | CDC              | 11 500 €                   | 0 €              | --                | 100 %             |
| F 2.2 | Mallette pédagogique à l'attention des scolaires ; « le Sègre une rivière sans frontière »       | CDC              | 63 000 €                   | 29 504 €         | 47 %              | 90 %              |
| F 2.3 | Sensibilisation et guide d'entretien des cours d'eau à l'attention des riverains                 | CDC              | 15 000 €                   | 1 339 €          | 9 %               | 100 %             |
| F 2.4 | Promotion et retour d'expérience des opérations de restauration de la libre continuité piscicole | FDPPMA<br>CDC    | 10 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| F 2.5 | Sensibilisation et formation aux   | PNR              | 10 000 €                   | 8 350 €          | 83 %              | 100 %             |

|                        |  |     |                  |                 |             |       |
|------------------------|--|-----|------------------|-----------------|-------------|-------|
|                        | milieux tourbeux des Pyrénées catalanes    |     |                  |                 |             |       |
| <b>F 2.6</b>           | Inventaire typologique des milieux humides | PNR | 25 000 €         | 12 090 €        | 48 %        | 100 % |
| <b>TOTAL VOLET F 2</b> |  |     | <b>134 500 €</b> | <b>52 441 €</b> | <b>39 %</b> |       |

➤ Un **site Internet** a été réalisé en interne, il est régulièrement mis à jour par la cellule d'animation du Contrat de Rivière ([http://www.pyrenees-cerdagne.com/c\\_riviere/Index.html](http://www.pyrenees-cerdagne.com/c_riviere/Index.html)) (**action F 2.1**)

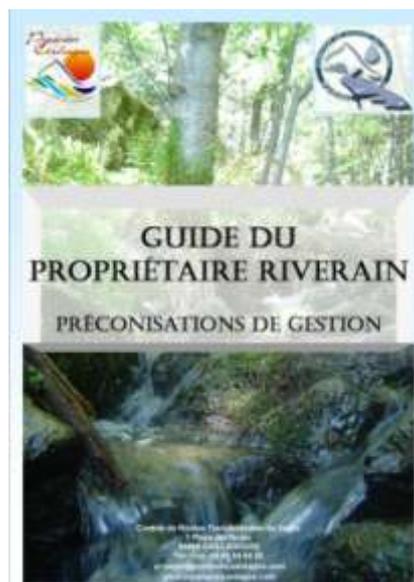
➤ Un partenariat transfrontalier étroit est mené depuis 4 ans sous la forme de groupes de travail franco-espagnol constitués de professeurs du primaire, du secondaire et de techniciens environnementaux pour la conceptualisation et l'organisation d'un projet pédagogique intitulé : « El Sègre, un riu sin fronteres » (**action F 2.2**). Ainsi, **des mallettes pédagogiques** avec du matériel d'investigation, sont mis à la disposition des écoles françaises et catalanes (30 écoles et 2 collèges sont concernés coté français et 12 écoles et 2 collèges coté espagnol). On y trouve des fiches pédagogiques traduites dans les deux langues, des ouvrages scolaires sur la découverte des milieux aquatiques, un cd rom interactif, une BD....



**Contenu de la mallette pédagogique**

➤ Un **guide a été réalisé** en interne à l'usage des propriétaires riverains (**action F 2.3**), il permet de mieux comprendre le fonctionnement du milieu rivulaire et donne les clés pour une gestion harmonieuse et durable des boisements de berges.

Il explique également l'utilité et la logique de l'entretien des cours d'eau.



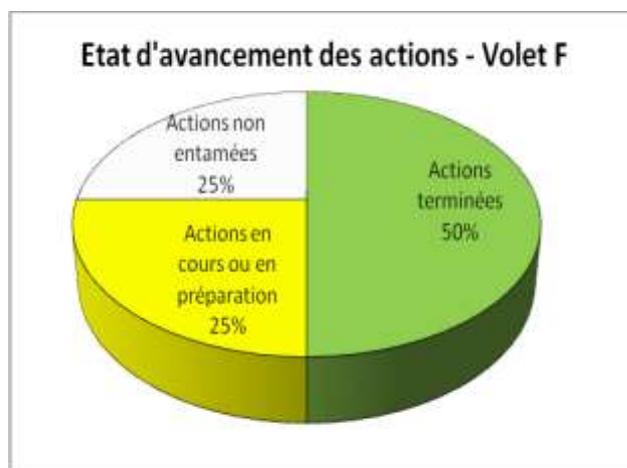
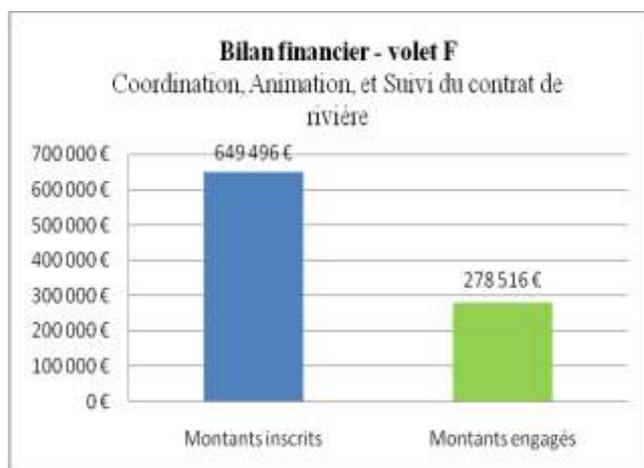
➤ Le Parc a mené un inventaire des tourbières : près de 2000 sites ont été recensés (**Actions F 2.5 et F 2.6**). Les zones humides remarquables sont cartographiées sur le Système d'information territoriale du Parc.

Des journées d'information ont été menées en direction des élus pour les sensibiliser à la protection des mouillères. Un guide pour la prise en compte des tourbières dans les projets d'aménagements a été édité. Un dépliant généraliste et deux panneaux de sensibilisation complètent ce dispositif.

### 2.6.3 Sous-volet F.3 : Suivi – Evaluation du Contrat de Rivière

| F 3                    | Intitulé de l'action            | Maître d'Ouvrage | Montant inscrit au Contrat | Montants engagés | Taux d'engagement | Taux d'avancement |
|------------------------|---------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>F 3.1</b>           | Tableau de bord et bilan annuel | CDC              | S O                        | --               | --                | 50 %              |
| <b>F 3.2</b>           | Etude "Bilan et Prospective"    | CDC              | 70 000 €                   | 0 €              | --                | --                |
| <b>TOTAL VOLET F 3</b> |                                 |                  | <b>70 000 €</b>            | <b>0 €</b>       | <b>0 %</b>        |                   |

#### Etat global d'avancement des actions du volet F :



## 2.7 / Bilan global

### Rappel des volets :

Volet A : Alimentation en Eau Potable / Assainissement :

Volet B : Gestion quantitative de la ressource

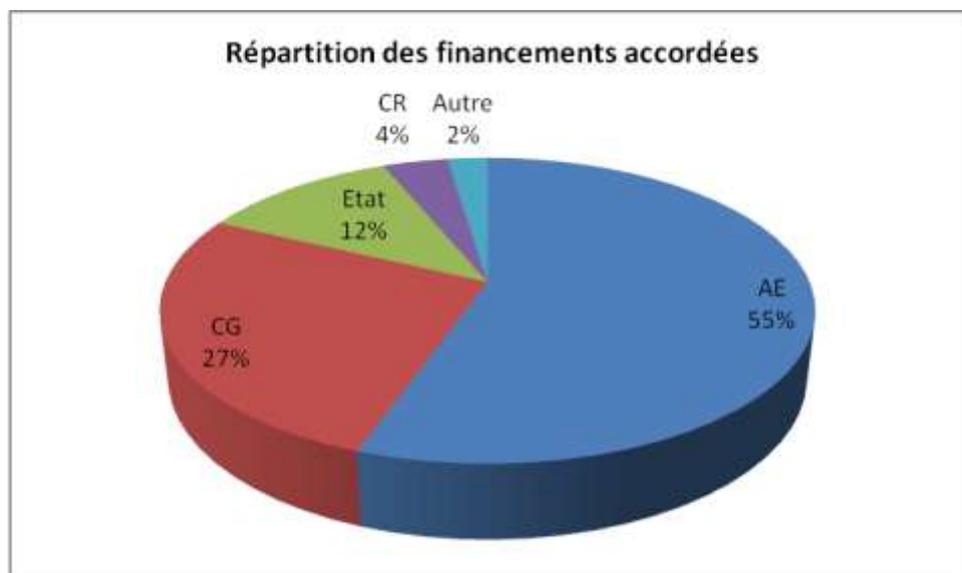
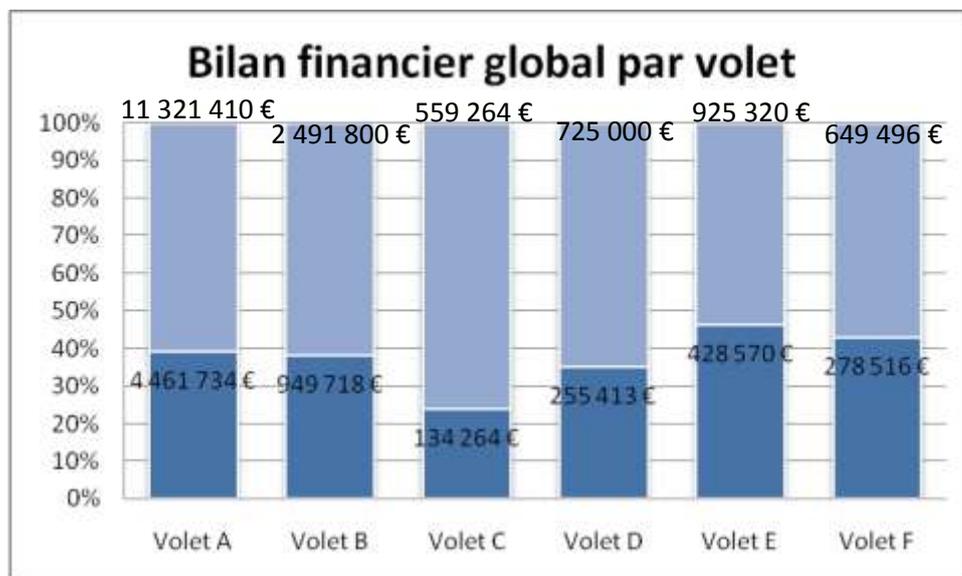
Volet C : Gestion du risque inondation

Volet D : Amélioration du fonctionnement morpho écologique et des fonctionnalités biologiques naturelles des cours d'eau

Volet E : Mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau

Volet F : Coordination, Animation, et Suivi du Contrat de Rivière

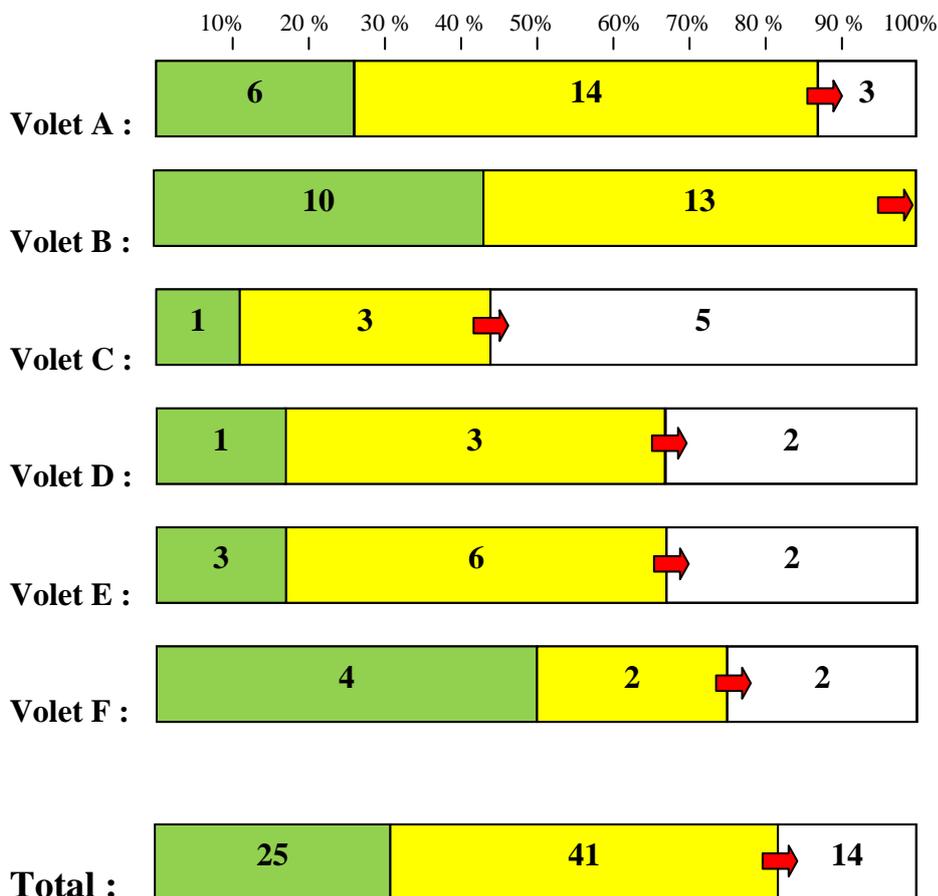
La figure suivante présente le niveau d'engagement de chacun des volets présentés au chapitre précédent par rapport à l'enveloppe globale prévue pour les 5 années du programme d'actions (2008-2012). Elle permet de visualiser l'état d'avancement des actions à mi-parcours.



|                | Montants engagés | Participations accordées (en € HT) |           |           |          |          |
|----------------|------------------|------------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|
|                |                  | AE                                 | CG        | Etat      | CR       | Autre    |
| <b>Volet A</b> | 4 461 734 €      | 1 257 915 €                        | 533 820 € | 164 152 € | 9 400 €  | 0 €      |
| <b>Volet B</b> | 949 718 €        | 164 611 €                          | 159 067 € | 1 991 €   | 6 750 €  | 0 €      |
| <b>Volet C</b> | 134 264 €        | 0 €                                | 25 000 €  | 50 000 €  | 0 €      | 25 000 € |
| <b>Volet D</b> | 255 413 €        | 45 144 €                           | 38 346 €  | 77 569 €  | 8 250 €  | 19 973 € |
| <b>Volet E</b> | 428 570 €        | 0 €                                | 30 123 €  | 56 656 €  | 45 023 € | 16 891 € |
| <b>Volet F</b> | 278 516 €        | 202 423 €                          | 19 895 €  | 0 €       | 45 480 € | 9 300 €  |

|              |                    |                    |                  |                  |                  |                 |
|--------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| <b>Total</b> | <b>6 508 215 €</b> | <b>1 670 093 €</b> | <b>806 251 €</b> | <b>350 368 €</b> | <b>114 903 €</b> | <b>71 164 €</b> |
|--------------|--------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|

Sur 68 fiches-actions déclinées en 80 opérations prévues initialement dans le Contrat de Rivière, 25 ont été réalisées depuis 2008 et 41 sont en cours ou en préparation soit plus des 3/4 des actions prévues.



Actions terminées

Actions en cours ou en préparation

Actions non entamées

### Analyse des décalages entre les montants engagés et l'état d'avancement des actions :

| Volet   | Bilan financier      | Bilan technique   |                                    |                      |
|---------|----------------------|-------------------|------------------------------------|----------------------|
|         | Engagement financier | Actions terminées | Actions en cours ou en préparation | Actions non entamées |
| Volet A | 39 %                 | 26 %              | 61 %                               | 13 %                 |
| Volet B | 38 %                 | 43 %              | 57 %                               | 0 %                  |
| Volet C | 24 %                 | 11 %              | 33 %                               | 56 %                 |
| Volet D | 35 %                 | 17 %              | 50 %                               | 33 %                 |
| Volet E | 46 %                 | 27 %              | 55 %                               | 18 %                 |
| Volet F | 43 %                 | 50 %              | 25 %                               | 25 %                 |
| Bilan   | 39 %                 | 31 %              | 51 %                               | 18 %                 |

A la mi-parcours du Contrat de Rivière, l'engagement financier global est de 39 %, ce qui correspond à 31 % des actions terminées auxquelles il faut rajouter une partie des actions en cours et déjà budgétisées.

Cet état d'avancement plutôt favorable (actions terminées + actions en cours ou en préparation = 82 %) ne doit pas cacher un programme qui reste encore chargé d'ici la fin de l'année 2012. De nombreuses actions en cours doivent être finalisées et les lourdeurs diverses ne doivent pas être occultées : il n'est pas possible de s'affranchir des délais d'instruction pour certains dossiers administratifs (loi sur l'eau...) et des délais de négociations foncières qui peuvent étaler dans le temps la réalisation des actions. Se superposent ensuite les problèmes financiers. En effet, même si l'outil Contrat de Rivière crée autour de certains projets les conditions financières les plus favorables du moment, certaines opérations même fortement subventionnées restent très onéreuses pour les collectivités qui les portent.

**La gestion quantitative de la ressource** (volet B) restera la priorité du Contrat dans les 2,5 années à venir. En effet, même si un certain nombre des actions a déjà été initié (études préalables d'adéquation besoins/ressources, suivi des débits, création d'une cellule de gestion quantitative...), des blocages se font toujours ressentir dès lors que l'on aborde la question de la gestion de l'eau dans son contexte transfrontalier. Faire évoluer les mentalités n'est pas chose aisée. Les résultats concrets se font attendre et la pression sur les cours d'eau liée en particulier à l'irrigation reste importante. La détermination des volumes maximum prélevables qui sera suivie d'un plan de gestion devrait permettre de retrouver un bon équilibre entre l'offre et la demande en eau.



- Pollution agricole ponctuelle (stockage des fumiers et culture de maïs qui tendent à se développer)
- Ouvrages infranchissables
- Prélèvements agricoles importants

La qualité des masses d'eau sera évaluée courant 2010, il est donc prématuré à ce stade d'avancement du Contrat d'appréhender quels sont les résultats concrets des politiques engagées depuis 2008 dans le cadre du Contrat sur la qualité des eaux et des milieux. Mais il est certain que les nombreuses actions menées dans le cadre de ce Contrat contribueront à résorber les problèmes à traiter identifiés ci-dessus.

En particulier, les efforts substantiels entrepris sur le bassin avec la construction notamment de 2 nouvelles STEP (sur la Vanéra et sur le Carol), la fermeture de certaines stations devenues obsolètes et le renouvellement des réseaux d'assainissement devront contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

### **Contribution du SDAGE et du Programme de mesures :**

Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, il est apparu intéressant d'apprécier le Contrat de Rivière du Sègre par rapport au programme de mesures fixé dans le SDAGE 2009 afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Dans le cadre de la DCE, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée a défini les mesures complémentaires à mettre en œuvre pour atteindre le bon état écologique et physicochimique des masses d'eau à l'horizon 2015, à travers le SDAGE.

Le programme de mesures ainsi défini, dans une approche territorialisée, fixe le cadre de la politique locale de l'eau. Il s'adresse aux services publics en charge de la politique de l'eau, à l'Agence de l'eau, aux Collectivités territoriales et aux structures porteuses de démarches locales (SAGE, Contrats de milieux). Le Contrat de Rivière, porté par la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne », s'inscrit donc logiquement à l'intérieur de ce cadre général.

Pour illustrer l'adéquation entre les dispositions du SDAGE, le programme de mesures et les actions du Contrat de Rivière du Sègre, deux tableaux sont présentés ci-dessous :

- **Tableau 1 :** Objectifs à atteindre pour arriver au bon état écologique et chimique sur chaque masse d'eau.
- **Tableau 2 :** Déclinaison du programme de mesures par masse d'eau et adéquation avec le programme d'actions du Contrat de Rivière.

La grille de déclinaison du programme de mesures sur le Sègre (tableau 1) montre que les projets initiés dans le cadre du Contrat répondent favorablement aux mesures définies dans le SDAGE, même s'il demeure actuellement difficile d'estimer si l'ampleur des actions engagées sera suffisante pour l'atteinte du bon état dans les délais impartis. Il apparaît clairement cependant que les actions engagées permettent de limiter la dégradation de la qualité des eaux.

Le bénéfice, vis-à-vis des objectifs DCE, des actions entreprises à travers le Contrat de Rivière et les démarches locales qu'il suscite parallèlement est indéniable. L'ensemble des actions engagées sur le bassin versant du Sègre contribue donc à la résorption progressive de la pollution des eaux superficielles et souterraines.

**Tableau 1 :**

Objectifs à atteindre pour arriver au bon état écologique et chimique sur chaque masse d'eau.

**Tableau 2 :**

Déclinaison du programme de mesures par masse d'eau et adéquation avec le programme d'actions du Contrat de Rivière.

## IV – Conclusion générale et perspectives

L'analyse globale du bilan à mi-parcours du Contrat montre un avancement positif de la programmation. Avec un taux d'engagement financier de près de 40%, on compte 30 % des actions du Contrat prévues sur la période 2008-2012 terminées et 50 % des actions en cours ou en préparation.

Au regard des enseignements de la période 2008-2010 (points forts/points faibles) et compte tenu du reste du programme d'actions à développer sur les 2,5 années à venir, la stratégie et les perspectives envisagées par la cellule d'animation du Contrat de Rivière sont les suivantes :

### ➤ **Concernant la gouvernance du Contrat de Rivière et son fonctionnement transfrontalier :**

La particularité du fonctionnement du Contrat de Rivière repose d'une part sur sa structure porteuse : la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » qui englobe 13 des 22 communes du périmètre de concertation du Contrat de Rivière (pour la partie française) et d'autre part sa situation géographique : le bassin du Sègre est transfrontalier avec l'Espagne.

Dans ce contexte et pour renforcer la gouvernance du Contrat, des mesures seront prises pour les 2,5 années à venir :

- Impliquer davantage les communes hors Communauté de Communes en renforçant la communication
- Travailler l'interaction entre les divers organismes et la CdC (PNR, Collectivités, Syndicats d'AEP et d'assainissement...)
- Renforcer les liens avec les organismes de gestion de l'eau en Espagne (rencontres prévues courant 2010 avec l'Agence Catalane de l'eau et avec la Confédération Hydrographique de l'Ebre)
- Développer le site Internet en y introduisant des passerelles avec le site internet du Consell Comarcal (échange de données, articles en commun...)
- Mettre en place un stage de 6 mois en collaboration avec l'Agence de l'Eau pour connaître la stratégie des Espagnols pour atteindre les objectifs de la DCE
- Réunir le bureau avant chaque Comité de Rivière (prochaine réunion prévue : début septembre 2010 pour un Comité de Rivière fin septembre 2010)
- Organiser les prochaines réunions des commissions techniques en 2010 : « Gestion quantitative » en juin « Protection et valorisation des milieux aquatiques » en août

### ➤ **Amélioration de la qualité de l'eau / Assainissement (Volet A) :**

**Les actions de lutte contre la pollution domestique** (assainissement des eaux usées) du volet A témoignent d'une volonté réelle de reconquérir la qualité des eaux naturelles. Des efforts substantiels ont été entrepris sur le bassin avec la construction notamment de 2 nouvelles STEP et la fermeture de certaines stations devenues obsolètes. Les résultats des analyses prévus pour 2010 sur le bassin du Sègre en comparaison avec celles produites avant la mise en place du Contrat devraient confirmer l'impact positif de ces actions sur la qualité des cours d'eau cerdans.

Outre la poursuite des travaux d'amélioration de l'assainissement des communes, il reste une réflexion à mener sur le devenir des boues de dépollution. Ce sera un des enjeux pour les 2,5 années à venir sur ce volet.

**La réduction ou la maîtrise des autres polluants** sera prise en compte prochainement avec une étude à venir sur les plans d'épandage et sur l'impact du Canal Verdier sur le Carol (dans le cadre du programme de suivi de la qualité des cours d'eau prévu courant 2010).

**La qualité de l'eau distribuée** est en constante amélioration sur le territoire (réfection des réseaux d'AEP, remplacement des branchements en plomb...) et des travaux de réhabilitation de captages ont été prévus à l'issue des procédures de régularisation administratives.

#### ➤ **Gestion quantitative de la ressource (Volet B) :**

La mise en œuvre des actions liées à l'irrigation agricole (volet B 1) présentent un peu d'inertie. Ce volet affiche un faible taux d'engagement financier qui n'est pas représentatif du travail effectué. La réflexion sur la ressource en eau nécessite en effet une importante concertation qui n'est pas génératrice de dépenses. Les efforts doivent être poursuivis, les relations avec le monde agricole renforcées afin de l'accompagner dans la prise de conscience et l'amener à transformer les idées en actions pour modifier ses pratiques. De plus, le bassin étant transfrontalier, la gestion de l'eau doit être admise et comprise entre les usagers des deux pays. Cette difficulté devra être surmontée dans la seconde moitié du Contrat. L'étude engagée pour améliorer la gestion de l'eau dans son contexte transfrontalier apportera de nouveaux axes de travail.

Au regard des enseignements de la première moitié du Contrat de Rivière, la stratégie à venir sur ce volet est :

- Créer des Comités de Pilotage systématiquement pour toutes les études réalisées en interne
- Faire reconnaître les études des stagiaires pour mettre en place un plan d'actions visant à satisfaire les usages, notamment les besoins en eau d'irrigation, dans le respect du débit minimum biologique
- Sensibiliser et informer les ASA, pour qu'elles s'approprient le nouvel outil de mesure des débits dérivés (les échelles limnimétriques) et établir avec elles un plan de gestion pour chaque périmètre irrigué.
- Relayer localement par le biais de la Commission sur la gestion quantitative de la ressource l'étude à venir visant à obtenir un retour à l'équilibre entre l'offre et la demande en eau en améliorant la co-existence des usages sur le bassin versant.
- Accompagner l'étude prévue par la Chambre d'Agriculture 66 pour une meilleure structuration des irrigants
- Mettre en place les études à venir (très attendues localement) sur les possibilités d'implantation de retenues collinaires et la modernisation des réseaux d'irrigation gravitaires.

#### ➤ **Gestion du risque d'inondation (Volet C) :**

La gestion du risque d'inondation s'est manifestée surtout par une amélioration des connaissances et une prise de conscience du risque. La deuxième partie du Contrat devra davantage s'attacher à engager des actions de prévention des risques (PCS, PPR, Plans d'alerte...). Au sein de la cellule d'animation du Contrat de Rivière, il est prévu sur ce volet les actions suivantes :

- Continuer à développer la conscience du risque d'inondation : des réunions d'information et de sensibilisation sont prévues courant 2010 au cours de l'étude sur la mise en place de repères de crues historiques.
- Réfléchir à la mise en œuvre d'une étude globale pour l'élaboration de PCS coordonnés à l'échelle des sous-bassins versants sur chacune des communes à risque.

➤ **Amélioration de l'état physique et biologique des cours d'eau et mise en valeur des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau (Volet D et E) :**

Les actions entreprises dans ce domaine ont permis aux élus aujourd'hui de s'approprier ces problématiques grâce notamment à la mise en œuvre du programme de restauration de la ripisylve des cours d'eau. La restauration de la continuité écologique constitue un des chantiers qu'il faudra mener dans la seconde partie de ce Contrat.

Les perspectives 2010-2012 prévues par la cellule d'animation du Contrat de Rivière sont :

- Poursuivre le diagnostic des affluents pour la deuxième programmation des travaux de restauration de berges
- Mettre en œuvre les travaux (P2) sur les affluents
- Reprogrammer une campagne de sensibilisation des propriétaires riverains (stage « plan de communication » prévu en 2010)
- Mettre en œuvre une stratégie pour développer la filière bois
- Etudier les seuils infranchissables du Rahur (stage à venir – 2010)
- Réaliser un inventaire des espèces remarquables associées aux milieux aquatiques (étude réalisée en interne dans le cadre d'un futur stage).

➤ **Coordination, animation et suivi du Contrat de Rivière (Volet F) :**

La communication, l'information et la sensibilisation font partie intégrante des axes de mission de la cellule d'animation du Contrat de Rivière. A ce propos, des mallettes pédagogiques sur le thème de l'eau ont été mises à la disposition des scolaires des deux Cerdagne et de nombreuses interventions sous forme de conférences ou d'exposés ont permis de sensibiliser le plus grand nombre à une meilleure gestion des milieux aquatiques. A l'avenir, il est prévu :

- Promouvoir les mallettes pédagogiques auprès des écoles des deux Cerdagne
- Poursuivre les actions de communication auprès du grand public (mise en place d'un stage pour l'élaboration d'un plan de communication et la création d'une exposition itinérante)
- Continuer à développer le site internet du Contrat de Rivière et en assurer sa mise à jour régulière et en lien avec les partenaires espagnols.



Au regard du plan d'action prévu pour les 2,5 années à venir : réaliser l'ensemble des actions du Contrat pour fin 2012 relève d'un optimisme démesuré. Malgré un rythme d'avancement soutenu, le Contrat de Rivière ne peut pas ne pas se projeter dans un deuxième outil de gestion intégrée de l'eau (sous la forme d'un GECT par exemple compte tenu du contexte transfrontalier et de la volonté des élus français et espagnols) afin de poursuivre, d'adapter les orientations et de garantir la pérennité des réalisations (entretien, suivi, ...), dans le souci de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015.

## **Le mot du Président du Comité de Rivière**

*pour une conclusion provisoire qui n'insistera que sur quelques points : la pertinence de l'outil, les mentalités, le transfrontalier et les limites de l'outil, une mesure phare attendue, un souhait.*

*La tâche était immense, depuis les premiers tâtonnements, suite à la prise de conscience des dysfonctionnements des milieux aquatiques, chez les élus de Cerdagne en 1999-2000.*

*Il fallait d'une part trouver un outil qui permette de répondre à cette prise de conscience pour agir, ce fut le Contrat de Rivière défendu par Georges Armengol, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » ; il fallait d'autre part des élus, sensibles à la problématique de l'eau et désireux de s'impliquer dans cette tâche.*

*L'outil de gestion concertée de la ressource en eau permettait d'envisager la problématique eau dans sa globalité. Les volets thématiques répondaient à la globalité ; l'état des lieux, la caractérisation physique des cours d'eau, le diagnostic, la définition des enjeux et objectifs débouchant sur un programme d'études et d'actions structuraient le projet en autant d'étapes validées par le Comité de Rivière. L'agrément obtenu auprès du Comité de Bassin puis la signature du Contrat entre les différents partenaires mirent sur les rails le projet qui devait désormais s'inscrire dans la réalité pour la période 2008-2012.*

*Quel bilan tirer à mi-parcours ?*

*D'abord les multiples rencontres, réunions, échanges, sur le plan local entre les animateurs du Contrat, les membres du Comité de Rivière, les acteurs et partenaires, ont permis d'inscrire en Cerdagne dans les faits, et chez tous les usagers de la ressource à des degrés divers, grâce à une adhésion franche et malgré des réticences plus ou moins affirmées, l'existence du Contrat de Rivière.*

*C'est une procédure qui soulève bien sûr des questions dont certains n'auraient pas aimé qu'elles fussent soulevées.*

*Le Contrat de Rivière est donc un travail moral, sur les mentalités. Il a apporté une prise de conscience chez les utilisateurs de la ressource que la situation avait évolué, que les pratiques ancestrales pouvaient être mises à mal par la raréfaction de la ressource, qu'il n'était plus tout à fait possible de suivre la politique de l'autruche et que la pérennisation des usages impliquait leur régulation dans l'intérêt de chacun et du milieu.*

*En second lieu, le Contrat de Rivière se devait de relever le défi de son intitulé même : Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre*

*Au-delà d'un certain opportunisme initial, de l'obtention facilitée de crédits européens, la solidarité géographique entre l'amont et l'aval mais aussi les liens historiques et culturels ont poussé les élus de la Comarca à répondre favorablement à cette démarche. Mais entre une volonté affichée et sa traduction par des réalisations, la marge est large. Le volet transfrontalier du Contrat est certes relativement fourni mais il est davantage franco-français que franco-espagnol.*

*Si l'eau passe sans difficulté la frontière, il n'en va pas de même des actions humaines.*

*Nous n'avons pas travaillé suffisamment sur l'harmonisation juridique des deux pays, sur l'application prochaine de la DCE aussi bien en Espagne qu'en France, sur les conflits séculaires (bassins du Carol ou de l'Angoustrine). Nous n'avons pas pris suffisamment la mesure de l'urbanisation rapide de la Comarca et de l'enclave de Llivia et de l'évolution forcée des usages de l'eau (de l'irrigation à l'alimentation en eau potable, ainsi qu'à l'eau-loisir).*

*On peut certes reprocher à nos voisins d'avoir laissé l'urbanisation galoper sans avoir songé au préalable à la ressource en eau, mais le résultat est là. Leurs besoins n'ont absolument plus rien à*

*voir avec les règles de partage prévues par les Traités. D'où les manquements nombreux et de plus en plus fréquents à ces mêmes Traités.*

*Dans ces conditions, et si l'on veut répondre véritablement à la transfrontaliarité de la procédure, en pleine connaissance du contexte local, le Contrat de Rivière apparaît comme un outil dont le poids n'est pas suffisant. Il lui faut un appui plus solide, plus réactif, de la part des autorités administratives françaises, d'autant plus que, sur le terrain même, ce sont par exemple des irrigants français qui ont été verbalisés pour non-respect du débit réservé alors qu'aucune verbalisation ne frappe les irrigants espagnols qui outrepassent leurs droits d'eau. Les partenaires locaux ont soulevé, à maintes reprises cette question ressentie comme injuste.*

*La bonne entente, la concertation, oui ! à approfondir, certes, mais pas seulement !*

*Que les autorités au plus haut niveau françaises et espagnoles, se rencontrent, et examinent, avec notre aide, en quoi les Traités sont devenus obsolètes, et qu'elles proposent une réglementation juste, adaptée aux besoins de chacun sans compromettre les besoins vitaux des milieux aquatiques.*

*Dans Directive Cadre Européenne, le premier mot est important : Directive !*

*Autre demande forte des usagers prêts à faire des efforts dans leurs pratiques pour économiser l'eau : stocker la ressource pour faire face en période d'étiage estival. Autrement dit, la création de retenues collinaires multi-usages dans chacun des quatre sous-bassins répondrait à une réelle attente.*

*Deux ans et demi, c'est suffisamment long pour réaliser d'autres études et actions, qui renforcent la cohérence du Contrat ; deux ans et demi, c'est trop court pour réaliser la totalité des actions programmées et celles non prévues mais dont la nécessité surgit, s'impose et pousse à envisager une prorogation du Contrat au-delà de 2012.*

*Que cette évaluation à mi-parcours réalisée en interne, avec les conseils éclairés de nos partenaires, contribue à ce que ce souhait soit exaucé !*

*Le Président du Comité de Rivière*



*François Licciardi*

# ANNEXES

# Annexe 1

## Historique de la démarche

### La mise en place :

- Recrutement du chargé de mission (**Mars 2003**)
- Présentation du dossier sommaire de candidature au CNA (**Septembre 2003**)
- Installation du Comité de suivi de l'étude pour l'élaboration du dossier définitif (**Septembre 2004**)
- Installation du 1<sup>er</sup> Comité de Rivière (**Janvier 2004**) (Coté espagnol : **Juin 2005**)
- Installation des commissions thématiques (**Février 2004 pour les 3 premières et Mai 2009 pour la quatrième**)
  - AEP & Assainissement
  - Ressource en eau et qualité
  - Protection et valorisation des milieux aquatiques
  - Gestion et suivi de la ressource Sègre
- Recrutement du technicien de rivière (**Juin 2008**)

### Le déroulement de la procédure Contrat de Rivière\* :

1. État des lieux (**Avril 2005**)
2. Diagnostic et définition enjeux du bassin (**Janvier 2006**)
3. Définition des objectifs (**Juillet 2006**)
4. Programme d'actions et du dossier définitif (**Avril 2007**)
5. Agrément du Comité de Bassin RM (**Septembre 2007**)
6. Signature du Contrat de Rivière (**Janvier 2008**)



Signature du Contrat de Rivière  
(Janvier 2008 à Saillagouse)

\*Chacune de ces étapes a été validée par le Comité de Rivière.

## Annexe 2

### Composition du Comité de Rivière

Président. : M. François Licciardi

#### Collège des élus (32 membres)

23 représentants des communes de Cerdagne dont :

- M. le Maire d'Estavar, ou son représentant : Mme Marie-Thérèse Palau / M. Cagny
- M. le Maire d'Ur, ou son représentant : M. François Licciardi
- M. le Maire d'Osséja, ou son représentant : M. Roger Ciurana
- M. le Maire d'Enveitg, ou son représentant : M. Pierre de Pastors / Mme Jacqueline Juanola
- M. le Maire de Targasonne, ou son représentant : M. Alain Noguera / M. Michel Lequien
- M. le Maire de Valcebollère, ou son représentant : M. Jean-Claude Ribelaygue / M. François Dominguez
- M. le Maire de Nahuja, ou son représentant : M. José Dominguez / M. Ludovic Tivolle
- M. le Maire de Porté-Puymorens, ou son représentant : M. Jacques Bourgeois / M. Jean Sarda
- M. le Maire de Saillagouse, ou son représentant : M. Francis Gavagnach
- M. le Maire de Font-Romeu – Odeillo – Via, ou son représentant : M. Jean -Michel Mone / M. Philippe Clerc
- M. le Maire d'Err, ou son représentant : M. Joseph Imbern
- M. le Maire de Latour de Carol, ou son représentant : M. Augustin Carrera
- M. le Maire de Palau de Cerdagne, ou son représentant : Mme Pascale Royant / M. Jean-Jacques Oms.
- M. le Maire de Bolquère, ou son représentant : M. Jean-Pierre Abel / M. Serge Rossel
- M. le Maire de Llo ou son représentant
- M. le Maire de Porta, ou son représentant : M. Daniel Martin / M. Laurent Bastoul
- M. le Maire de Bourg Madame, ou son représentant : M. Jean Jacques Fortuny / Mme Sandrine Laurent.
- M. le Maire d'Eyne, ou son représentant : M. Marc Carcassonne / M. Alain Bousquet
- M. le Maire d'Egat, ou son représentant : M. Claude Grau
- M. le Maire de Dorres, ou son représentant : M. Victor Marty / M. Claude Gil
- M. le Maire de Sainte Léocadie, ou son représentant : Mme Claudine Bauzon
- Mme le Maire d'Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades, ou son représentant : M. Paul Siourac / M. François Maranges
- M. le Président du SIVM de la Haute Vallée du Sègre, ou son représentant : M. Joseph Jourdan / M. Robert Autones
- M. le Président du SIVM de la Vallée du Carol, ou son représentant : M. Marcel Peytavi
- M. le Président du SIVM de la Vanéra, ou son représentant : M. Daniel Délestré / M. Bernard Forestier
- M. le Président du SI AEPA de la Solane, ou son représentant : M. Paul Siourac / M. François Maranges
- M. le Président du SIVM de la Haute Cerdagne, ou son représentant : M. Philippe Clerc
- M. le Président du SM pour le traitement des eaux usées dans la station intercommunale de Puigcerdà, ou son représentant.
- M. le Président du SI d'Assainissement d'Egat-Targasonne, ou son représentant : M. Jean-Pierre Will

- M. le Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales : M. Christian Bourquin, ou son représentant
- M. le Président de la Région Languedoc Roussillon : M. Georges Frêche, ou son représentant
- M. le Président de la Communauté de Communes « Pyrénées – Cerdagne » : M. Georges Armengol ou son représentant

**Collège des socioprofessionnels, utilisateurs de la ressource (13 personnes) :**

- M. le Président du Comité de Développement Agricole ou son représentant
- M. le Président de L'ASA Soulane / Plandails et Plantade / Ansanères ou son représentant
- M. le Président de l'ADASIA ou son représentant.
- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
- M. le Chef de Production Hydraulique EDF Ariège ou son représentant
- M. le Président de l'Office de Tourisme de Bourg-Madame ou son représentant
- M. le Directeur du Parc Naturel Régional des "Pyrénées catalanes" ou son représentant
- M. le Vice-Président de la régie de la station de ski de Porté-Puymorens ou son représentant
- M. le Président de l'association « Les enfants de la planète » ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant

**Collège des administrations (11 personnes) :**

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades ou son représentant
- M. le Chef de la Mission InterServices de l'Eau à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de Languedoc-Roussillon ou son représentant.
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- M. le Chef de service de Restauration des Terrains en Montagne ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant
- M. le Responsable du Service de l'Eau au Conseil Général des Pyrénées Orientales ou son représentant

**Membres associés espagnols (8 personnes) :**

- M. Le Président du Consell Comarcal de Cerdanya ou son représentant
- M. Le Directeur du Consell Comarcal de Cerdanya ou son représentant
- M. Le Président du Consell Comarcal de l'Alt Urgell ou son représentant
- M. Le Directeur du Consell Comarcal de l'Alt Urgell ou son représentant
- M. Le Conseiller en Environnement de la Generalitat de Catalunya ou son représentant
- M. Le Conseiller en Politiques Territoriales des Œuvres Publiques de la Generalitat de Catalunya ou son représentant
- M. Le Directeur de l'Agencia Catalana de l'Aigua ou son représentant
- M. Le Président de la Confederación hidrográfica del Ebro ou son représentant

## Organigramme des structures du Contrat de Rivière :

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
|   |   |   |   |
| <b>Président: François Licciardi</b>   |   |   |   |
| <b>Bureau:</b>   |   |   |   |
| M. Fortuny<br>M. Carrera<br>M. Lequien<br>M. Mone<br>M. Autones<br>M. Marty<br>M. Barnole<br>M. Patau<br>M. Dominguez  |   |   |   |
| <p style="text-align: center;"><b>Commission</b><br/>« ALIMENTATION<br/>EAU POTABLE et<br/>ASSAINISSEMENT »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Peytavi (<i>SIVM Carol</i>)</li> <li>- M. Autonès (<i>SIVM Sègre</i>)</li> <li>- Le PNR</li> <li>- M. Imbern (<i>Err</i>)</li> <li>- M. Abel (<i>Bolquère</i>)</li> <li>- M. Jourdane (<i>Estavar</i>)</li> <li>- La Mise</li> <li>- L'Agence de l'Eau</li> <li>- M. Marty (<i>Dorres</i>)</li> <li>- M. Gil (<i>Dorres</i>)</li> <li>- M. Will (<i>Targasonne</i>)</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Commission</b><br/>« RESSOURCE en<br/>EAU et QUALITE »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. Hoffer (<i>EDF</i>)</li> <li>- M. Fossey<br/><i>(Porté Puymerens)</i></li> <li>- Le PNR</li> <li>- FDPPMA 66</li> <li>- ONEMA</li> <li>- La MISE</li> <li>- L'Agence de l'Eau</li> <li>- M. Gil (<i>Dorres</i>)</li> <li>- M. Barnole (<i>ASA</i>)</li> <li>- M. De Maury (<i>CDA</i>)</li> <li>- M. Baurè<br/><i>(Chambre d'Agriculture)</i></li> <li>- M. De Pastors</li> <li>- M. Will (<i>Targasonne</i>)</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Commission</b><br/>« PROTECTION et<br/>VALORISATION des<br/>MILIEUX AQUATIQUES »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FDPPMA 66</li> <li>- L'ONEMA</li> <li>- Le PNR</li> <li>- M. Staal<br/><i>(Asso. « les enfants de la planète »)</i></li> <li>- L'Agence de l'Eau</li> <li>- Le RTM</li> <li>- M. Komaroff</li> <li>- Mme Gaches</li> <li>- M. Carrera</li> <li>- CRPF</li> <li>- M. Will (<i>Targasonne</i>)</li> <li>- M. Pesqué (<i>Saillagouse</i>)</li> </ul> | <p style="text-align: center;"><b>Commission</b><br/>« GESTION et SUIVI<br/>de la<br/>RESSOURCE SEGRE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MISE</li> <li>- DIREN</li> <li>- ONEMA</li> <li>- ADASIA</li> <li>- FDPPMA 66</li> <li>- L'Agence de l'Eau</li> <li>- Conseil Général</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Comarca</li> <li>- Communauté de Communes<br/><i>« Pyrénées-Cerdagne »</i></li> <li style="text-align: center;">&amp;</li> <li>- Les membres spécifiques à<br/>chaque sous-bassin (<i>ASA, AAPPMA, syndicats d'eau et d'assainissement, communes concernées, socioprofessionnels...</i>)</li> </ul> |

## Annexe 3

### Missions affectées aux Commissions

#### ✓ **Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement :**

Cette commission traite de l'ensemble des problématiques relatives à l'alimentation en eau potable et l'assainissement, à savoir :

- Réfection des réseaux d'adduction d'eau potable
- Régularisation administrative et technique des captages (DUP, périmètres de protection...)
- Remise à niveau des STEP et des réseaux d'assainissement
- Recherche de débouchés pour les boues d'épuration

#### ✓ **Ressources et qualité / Optimisation de la gestion de la ressource en eau :**

Cette commission œuvre sur l'optimisation de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Elle cherche donc à :

- réduire les conflits entre les différents usagers (par concertation ou/et par recherche de solutions techniques appropriées)
- réaliser une étude juridique de révision et actualisation de l'ensemble des réglementations portant sur les usages de l'eau du bassin versant du Sègre au niveau transfrontalier
- régulariser l'ensemble des prélèvements agricoles - optimiser l'efficacité des canaux d'irrigation - réduire les pollutions d'origine agricole
- suivre la qualité des ressources en eau
- établir un partenariat avec la fédération de pêche à travers le PDPG, Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion piscicole.

#### ✓ **Protection et valorisation des milieux aquatiques :**

Restauration et renaturation des berges et du lit, mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages.

Cette commission s'attache à définir les études et les opérations nécessaires à la valorisation touristique et économique des cours d'eau, à travers :

- des actions de nettoyage concertées des berges
- des études et des actions de mise en place et révision de documents d'urbanisme, au regard des risques d'inondation
- des actions de protection et mise en valeur du patrimoine culturel lié à l'eau (ponts, fontaines, passerelles, abreuvoirs...etc.)
- des actions de protection et mise en valeur du patrimoine naturel lié à l'eau (restauration et actions paysagères, création aire aquatique de loisirs...)
- des actions de restauration et de création de passes à poissons pour permettre la libre circulation des poissons.

#### ✓ **Gestion et Suivi de la ressource Sègre :**

Cette commission est destinée à optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau pour un suivi plus précis, elle comprend 4 instances avec des acteurs locaux correspondant aux 4 principaux sous-bassins du Sègre (Vanéra, Carol, Angoustrine et Sègre). Elle est composée :

- des gestionnaires du milieu
- des usagers
- des services de l'Etat déconcentrés

## Annexe 4

### Communication au Contrat de Rivière

#### ➤ Site Internet :

Hébergé sur le site Internet de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » à la rubrique : *Environnement*, le Contrat de Rivière a créé son propre site avec l'appui technique de l'informaticien de la Communauté de Communes. Il est régulièrement mis à jour par les agents du Contrat. Le site est opérationnel depuis la mise en place de la démarche de concertation (2004) mais s'est largement développé après la signature du Contrat (2008). Ainsi, outre des rubriques générales inhérentes aux Contrats de Rivière (contexte, acteurs, historique...), des volets plus spécifiques ont été créés et permettent de renseigner le grand public sur l'état d'avancement des actions du Contrat.

Les comptes rendus et le diaporama des principales réunions sont également mis en ligne. De plus, afin de faciliter la démarche de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux de restauration de berges, les dossiers de consultation des entreprises sont également mis en ligne.

Par ailleurs, un certain nombre de documents produits dans le cadre du Contrat de Rivière sont consultables directement sur le site (ex : le dossier définitif, le programme d'actions, le guide des propriétaires riverains, le calendrier des travaux...)



Fig. : Page d'accueil du site internet :  
[http://www.pyrenees-cerdagne.com/c\\_riviere/Index.html](http://www.pyrenees-cerdagne.com/c_riviere/Index.html)

#### ➤ Communication écrite :

De nombreux articles sur les activités du Contrat de Rivière sont parus dans les divers **bulletins municipaux** des communes du bassin versant ou bien de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne ». Ces articles sont également l'occasion de sensibiliser la population locale à la préservation des milieux aquatiques du bassin versant du Sègre.

Pour une diffusion plus large dans la **presse écrite**, le journal régional le plus diffusé localement est souvent sollicité pour retransmettre les événements importants organisés par le

Contrat de Rivière (au moins 4 à 5 articles sur le Contrat de Rivière paraissent chaque année). Nous sollicitons également des **journaux en Catalan** pour les actions transfrontalières du Contrat de Rivière.

Suite à la signature du Contrat de Rivière, une **plaquette d'information** sur le Contrat de Rivière a été éditée en 3 000 exemplaires pour une diffusion dans tous les points stratégiques : les mairies, les syndicats, les offices de tourisme, les associations, les divers services publics concernés... Un exemplaire de cette plaquette est présenté en annexe.

Enfin, plusieurs **panneaux ou posters** ont également été conçus sur le thème de l'eau :



Exposition sur le thème de l'Eau à Dorres (2004)



Fête de l'arbre à Eyne (2004)



Parcours de pêche pour les jeunes sur la Vanéra



Fête de l'arbre à Osséja (2008)

### ➤ **Communication orale :**

#### ○ **Participation à des séminaires :**

- Organisation d'une conférence sur le thème de la gestion de l'eau dans le cadre d'un cycle de conférences « Les soirées des Lumières (2004 - Ur)
- Intervention dans un séminaire organisé par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne sur la planification, la gestion et la gouvernance transfrontalière (2007 – Toulouse)

- Conférence à l'AG du Crédit Agricole sur le thème de la gestion de l'eau : de l'Europe à la Cerdagne (2008 – Bourg-Madame)
- Participation au séminaire sur la coopération transfrontalière (Eurodistrict) (2008 – Banyuls/mer)
- Présentation du Contrat de Rivière devant le Préfet (2006 à Saillagouse et 2009 à Perpignan)

○ **Intervention dans des écoles, collèges, lycées et universités :**

- Collège de Bourg-Madame en classe de 6<sup>ème</sup> (2004)
- Organisation d'un concours avec les écoles primaires de Cerdagne (2004)
- Université de Perpignan – Master Relations Transfrontalières (année scolaire 2003-2004)
- Collège de la Perle Cerdane en classe de 5<sup>ème</sup> + sortie sur le terrain (années scolaires 2003-2004 et 2004-2005)
- IUT de Génie Biologique – Option Génie de l'Environnement (2004- Perpignan)
- BTSA Agronomie du LEAP (2006- Saint Maximin la Sainte Baume)
- Université du Temps Libre (2009 - Perpignan)
- Conférence sur la gestion concertée des cours d'eau (2010)



Inauguration de la mallette pédagogique pour les scolaires de Cerdagne (2009)



Education à l'environnement auprès des scolaires des deux Cerdagne (2004)



Mesures physico-chimiques avec les scolaires sur le Sègre (2008)



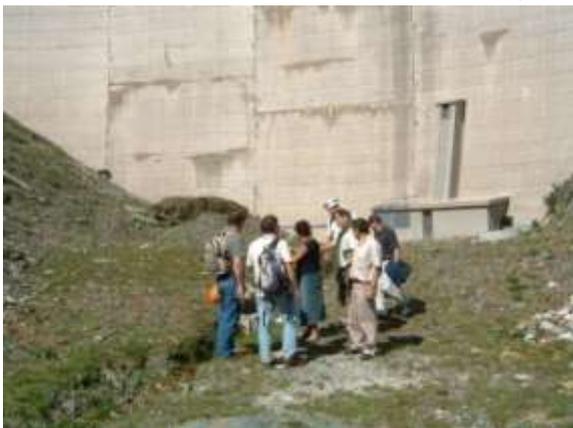
Sortie de terrain avec les étudiants de l'IUT de Génie Biologique (2004)

➤ **Participation et/ou organisation d'événements sur le thème de l'eau :**

- Participation à la fête transfrontalière de l'arbre et de l'environnement (2004, 2008 - Cerdagne)
  - Participation à une exposition sur l'eau (2004 – Dorres)
  - Organisations de journées de sensibilisation au thème de l'eau dans le cadre de la consultation nationale pour la DCE (2004 - Eyne et 2008 - Saillagouse)
  - Organisation de journées d'information pour les élus (en partenariat avec EDF) sur la question du Barrage du Lanoux (2005)
  - Participation à « fêtes de la Randonnée » (2009 – Porta)
  - 8<sup>ème</sup> fête de l'excursionnisme Catalan (thème : Faune et Flore de nos montagnes)
- Présentation d'un diaporama sur la gestion de la ripisylve des cours d'eau de Cerdagne (2010 – Osséja)



Journée de sensibilisation au thème de l'eau dans le cadre de la consultation nationale pour la DCE (2008 à Saillagouse)



Organisation avec EDF d'une journée d'information sur le barrage du Lanoux



Réunion du Comité de Rivière

## Annexe 5

### Liste des stages réalisés au Contrat de Rivière du Sègre

- *Elaboration d'un plan de communication et création d'une exposition itinérante*  
Vincent Quilgars (du 31 mars au 28 mai 2010) DU « Responsable de structure touristiques et de Loisirs » à Foix (09)
- *Aménagements de systèmes de montaison et dévalaison sur l'Angoustrine*  
Priscilia Poggi (du 31 mai au 31 aout 2010) M1 « Ingénierie des Hydrosystèmes et des Bassins Versants) à Tours (37)
- *Etude de la filière bois (valorisation des bois issus des travaux) et préparation de l'état des lieux (diagnostic des affluents)*  
Vincent Guilivo (année 2009-2010,) BTSA GF par alternance, Javols – Lozère
- *Etude et mise en place de repères de crues historiques dans les communes à risque du bassin du Sègre*  
Jérémy Jolivet (du 15 mars au 3 septembre 2010) Master « Gestion de l'environnement et traitement des eaux » Université de Limoges – Collaboration avec RTM Perpignan
- *"Restauration de la Continuité écologique en Cerdagne sur la Vanéra"*  
Sébastien Lubon (Juillet 2009), BSTA GPN option Gestion des Espaces Naturels, Neuvic
- *"Le dépérissement de l'Aulne par Phytophthora alni: Etat des lieux sur les ripisylves du Bassin Versant du Sègre"*  
Manon Condet (Juin 2009), IUT Génie Biologie option environnement, Perpignan.
- *"Enquête sur les prélèvements actuels, les impacts, et les besoins futurs en neige de culture"*  
Benoît Pescayre (Juillet 2007), IUT Génie Biologie option environnement, Perpignan.
- *"Etudes d'adéquation entre les besoins et les ressources sur le Sègre et la Vanéra"*  
Carlos Suarez (Septembre 2007), École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier (ENSAM) - Collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Consell Comarcal de la Cerdanya.
- *"Evaluation des besoins en eau globaux et comparaison avec les ressources en eau sur le bv du Carol"*  
Carole Rinjonneau (Août 2006), DESS Expertise des Problématiques Environnementales, Montpellier - Collaboration avec la Chambre d'Agriculture et le Consell Comarcal de la Cerdanya.
- *"La détermination des besoins en eau pour l'agriculture dans le bv de la Vanéra"*  
Sébastien Vidal (Juin 2005), IUT Génie Biologie option environnement, Perpignan - Collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Roussillon.
- *"La sécheresse dans le Bassin versant de l'Angoustrine - Caractérisation des besoins et des ressources en eau et Pistes de solution"*  
Marcus Heiss (Septembre 2004), Université de la nature et de la vie, Vienne (Autriche). Collaboration avec la Chambre d'Agriculture Roussillon
- *"Situation des communes de Cerdagne vis à vis du risque d'inondation. Définition des secteurs d'études et d'intervention prioritaires sur le Sègre, le Carol et l'Angoustrine"*  
Patrick Blondel (Juillet 2003), IUT Génie Biologie option environnement, Perpignan.
- *"Diagnostic des ripisylves du Sègre et de deux de ses affluents : Le Carol et l'Angoustrine, et réflexion sur leur gestion"*  
Patrick Blondel (Juin 2003), IUT Génie Biologie option environnement, Perpignan.

## **Annexe 6**

### **Liste des groupes de travail ou des commissions auxquels la cellule d'animation du Sègre a participé ou participe encore activement**

➤ **Liste des groupes de travail:**

- Groupes de travail NATURA 2000
- Commissions Techniques du PNR Pyrénées-Catalanes
- Schéma départemental AEP
- Schéma départemental Assainissement
- Suivi départemental de la qualité des cours d'eau
- Groupes de travail DCE
- Groupe Rivière 66
- Congrès annuel de la FDPPMA 66
- Comité de Pilotage Vulcain (Impact du changement climatique en zone méditerranéenne)
- Commission technique pour la mise en œuvre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme sur la commune de Font-Romeu et de Bolquère
- Agenda 21 sur la commune d'Eyne

➤ **Liste des instances :**

- CERPE (Cellule d'Etude et de Recherche sur la Pollution de l'Eau par les produits phytosanitaires) ;
- Comité Sécheresse départemental des Pyrénées-Orientales ;
- Commissions géographiques des Côtiers Ouest de l'AERM&C ;
- Comité consultatif de la Réserve Naturelle d'Eyne ;
- Comité consultatif du Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes;

Le personnel est par ailleurs membre de l'Association Rivières Languedoc-Roussillon.

## **Annexe 7**

### **Tableau détaillé du bilan technico-financier**

## Annexe 8

### Qu'en est-il du Traité International ?

La question de la gestion quantitative de la ressource en eau de part et d'autre de la frontière est freinée par un Traité International signée en 1659 (Traité des Pyrénées). Ce texte a été repris et signée en 1868 à Bayonne (Traité de délimitation de la frontière) dans lequel des règles de partage de l'eau ont été définies pour la plupart des cours d'eau transfrontaliers.

Le partage des eaux est donc réglementé juridiquement par des textes de lois qui relèvent du droit international remontant à plusieurs siècles.

Aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de respecter le Traité même s'il reste toujours bien ancré dans les esprits et sert de référence pour gérer le partage des eaux transfrontalières.

Cet écart entre les textes et la réalité d'aujourd'hui vient du fait que le Traité de Bayonne se base sur des besoins et une ressource en eau qui ont été identifiés au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, de nombreux usages anciens ont disparu (moulins, filatures..) et les besoins actuels ne sont pas comparables (urbanisation croissante, neige artificielle, hydroélectricité...). De même, avec l'impact du changement climatique, la ressource en eau a évolué durant ce dernier siècle.

Par ailleurs, de nouvelles lois ont été promulguées depuis avec d'autres exigences (comme par exemple le débit réservé à respecter en aval des prises d'eau, d'après la dernière loi sur l'eau (LEMA) en 2006).

Ces lois postérieures françaises sont inapplicables sur les prises d'eau transfrontalières dès lors qu'elles viendraient porter préjudice aux droits de l'Espagne fixés par le Traité.

Dans un tel contexte, il devient donc de plus en plus difficile d'appliquer strictement le règlement du Traité. Au regard des nouvelles pratiques actuelles, le Traité pourrait même paraître obsolète.

Néanmoins, le Traité a prévu une possibilité de modifier la règle établie. En effet, il est écrit à l'article 16 de l'Acte additionnel aux Traités de délimitation que les gouvernements de chaque pays peuvent appliquer leurs propres règlements sur la partie des rivières qui appartiennent à leur juridiction. En cas d'inadéquation des règles de chaque pays, les deux gouvernements devront être consultés.

De même, il est possible de réévaluer le partage et la gestion des eaux entre la France et l'Espagne, mais ceci devra faire l'objet d'un travail non négligeable par une Commission internationale d'Ingénieurs et / ou par des tribunaux internationaux.

Aujourd'hui, la Directive Cadre Européenne sur l'eau a donné de nouvelles orientations à l'échelle européenne pour pouvoir atteindre un bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015. Afin de rétablir une adéquation entre la réalité des pratiques actuelles, les nouveaux textes de lois et les orientations de la DCE, la Commission Internationale telle que prévue par le Traité des Pyrénées doit être réactivée afin qu'elle réfléchisse à une meilleure articulation entre le règlement du Traité et le contexte actuel.

Malgré ces freins, des échanges binationaux ont tout de même permis de développer des pistes communes dans les différents volets du Contrat de Rivière dont certaines ont abouti à un véritable partenariat (études d'adéquations besoins/ressources et volet sensibilisation/animation).

## **Annexe 9**

### **Note de synthèse :**

#### **« Evaluation à mi-parcours du Contrat de Rivière du Sègre : acteurs, gouvernance, fonctionnement transfrontalier »**

Stage du 15-26 mars 2010 – AgroParisTech-ENGREF

Deux semaines de travail de terrain en Cerdagne nous ont permis de rencontrer une quarantaine de personnes, françaises et espagnoles, d'horizons différents : institutionnels, élus locaux, professionnels du monde agricole et du tourisme, producteur d'hydroélectricité et pêcheurs. L'objectif était de porter un regard extérieur, neuf et frais sur les jeux d'acteurs et la gouvernance mis en œuvre lors des deux premières années du contrat de rivière.

#### **Une bonne avancée sur le volet qualitatif**

C'est un point positif et un constat unanime ! C'est en effet le volet le moins polémique et les élus locaux (français et espagnols) l'avaient identifié comme prioritaire. En revanche, cette priorité donnée aux enjeux qualitatifs est parfois mal perçue par les agriculteurs car trop éloignée de leurs préoccupations centrales : l'accès à une quantité suffisante d'eau pour irriguer. Cela explique la posture des agriculteurs, qui peut être interprétée comme une réticence à coopérer.

L'enjeu est désormais de se concentrer sur le volet « gestion quantitative de la ressource ».

#### **La Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne : structure porteuse ou d'accueil ?**

La Communauté de Communes est la structure porteuse du contrat de rivière parce qu'elle était à l'initiative de la démarche, et avait été identifiée à ce moment là par les financeurs comme étant la seule structure locale assez solide pour porter le projet. De plus, elle présentait l'avantage de pouvoir se porter maître d'ouvrage. Certains acteurs sont critiques vis-à-vis de ce montage administratif : le rôle de la Communauté de Communes est flou, entre support administratif et portage politique.

Une solution évoquée par certains acteurs rencontrés serait la création d'un syndicat de bassin versant qui permettrait une adhésion plus large des communes (dont celles hors Communauté de Communes). Cette solution permettrait un montage administratif plus simple (le syndicat pourrait se porter maître d'ouvrage), une meilleure identification de la structure porteuse et une plus grande indépendance des actions par rapport aux élus.

#### **L'animation du contrat de rivière, une tâche difficile**

Les deux premières années de fonctionnement du contrat ont permis une prise de conscience des exigences de la réglementation et des tensions sur la ressource. Elles ont été une fenêtre d'opportunité pour soulever des questions latentes, ouvrir des discussions. On constate une bonne interconnaissance animateur/technicienne du contrat de rivière et usagers de l'eau. Beaucoup d'acteurs reconnaissent que la cellule d'animation est « beaucoup sur le terrain » et entretient de nombreux contacts informels avec les acteurs locaux.

Ce travail de terrain doit permettre à l'animateur de bien connaître les acteurs du territoire, pour les aider à expliciter leurs enjeux propres et leurs attentes vis-à-vis du contrat de rivière. L'animateur doit être le médiateur et le relais d'information entre les acteurs du terrain d'une

part, les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales d'autre part (et ce dans les deux sens). On comprend bien que ce n'est pas chose facile.

Un des pièges à déjouer est celui de la représentativité des interlocuteurs. Comment pourrait-on parler au nom des gens que l'on représente en occultant totalement notre propre vision de la situation ? C'est impossible. Il faut noter par ailleurs que certains acteurs considèrent les réunions du contrat de rivière comme une opportunité de « porter des revendications », transformant ainsi des réunions de travail en arènes publiques dans lesquelles un compromis ne peut être trouvé. C'est à l'animateur de débloquer la situation, par exemple en organisant des réunions par sous groupes. C'est aussi à lui d'aller sur le terrain chercher les voix qu'on entend moins.

Le piège est alors de se faire « happer » par les acteurs locaux et de s'éloigner des lignes tracées par les administrations déconcentrées ou les collectivités territoriales. Le risque est encore plus prégnant étant donnée la distance des administrations, tant géographique que du point de vue de l'implication dans le suivi du contrat.

Or, l'animateur occupe une position délicate, entre les usagers et les institutions. En effet, son poste est financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, par le Conseil Régional, le Conseil Général et par la Communauté de Communes. La relation est floue entre les volontés des financeurs et la mission de l'animateur. Une question reste à notre sens mal résolue parce que non explicitement tranchée : le financement du poste induit-il une relation hiérarchique ? Et si oui comment se partagent les responsabilités entre les co-financeurs quant à l'orientation et la définition des missions de l'animateur ? Sans cette coordination minimale, les missions restent floues voire parfois inconciliables.

De son côté, l'animateur pourrait à notre sens solliciter plus (ou mieux) les compétences techniques et l'ingénierie présentes sur le territoire (services déconcentrés de l'Etat, chambre d'agriculture, PNR, services des collectivités territoriales, partenaires espagnols) pour se dégager du temps pour l'animation. Le temps ainsi libéré pourrait alors être consacré à des activités comme la sensibilisation des acteurs usagers de l'eau à la gestion quantitative, la recherche partenariats et le recueil des positions qui ne s'expriment pas forcément par la voix des acteurs qui assistent aux comités de rivière ou qui sollicitent son aide.

Des réunions plus fréquentes et peut être plus largement ouvertes (réunions thématiques, par sous bassins versants, en partenariats avec d'autres acteurs par exemple) nous sembleraient particulièrement bénéfiques ne serait-ce que pour donner plus « de vie » à cet outil. La participation régulière des financeurs (et notamment ceux qui ne sont pas présents au quotidien sur le territoire et qui sont vécus par les acteurs locaux comme des gens éloignés et peu impliqués) nous semble indispensable.

On constate en outre que les acteurs placent dans le contrat de rivière des espoirs auxquels il ne peut répondre car ces attentes dépassent ses fonctions et/ou ses capacités (appliquer la législation, restructurer les ASA, financer des mesures...). De plus, certains obstacles sur lesquels butte le contrat de rivière le dépassent car ils dépendent d'acteurs extérieurs avec lesquels il doit négocier des partenariats et notamment dans le cadre transfrontalier qui demande un effort particulier.

### **L'aspect transfrontalier**

Dès l'origine du contrat, il y avait une volonté forte de le concevoir comme un outil de coopération transfrontalière. Pourtant, dans les faits, l'aspect transfrontalier est mince. Les coopérations en matière d'éducation (mallette pédagogique) ou sur la mesure d'entretien des berges sont les premières pierres à la construction d'un partenariat plus large. Elles permettent de dépasser la barrière culturelle des habitudes de travail et d'apprendre à travailler ensemble. Cela commence par une curiosité mutuelle de ce qu'il se passe de l'autre côté de la frontière, en la matière nous ne pouvons que remarquer la grande méconnaissance du travail effectué de

part et d'autre de *la ralle* : certaines études sont ainsi réalisées deux fois ce qui en plus de la dépense financière inutile, ne constitue pas non plus la meilleure façon de se mettre d'accord sur l'interprétation des données. Nous avons ainsi constaté que des données quantitatives pouvaient être interprétées en des sens totalement opposés par les partenaires français et espagnols, qui reproduisent alors, de façon dommageable pour la bonne gouvernance du contrat de rivière, les antagonismes portés par les acteurs locaux « les français prennent toute l'eau », « les espagnols nous piquent la flotte sans autorisation »<sup>1</sup> Il faut donc amplifier les échanges déjà engagés et glisser progressivement de la question qualitative sur laquelle les acteurs s'accordent vers des questions plus polémiques, la gestion quantitative de la ressource par exemple.

Par ailleurs, dans l'optique d'un partenariat franco-catalan, il nous semblerait intéressant que le catalan soit une langue de travail (pour les réunions et les documents écrits), au même titre que le français (une formation linguistique pour l'animateur et la technicienne doit pouvoir s'envisager...).

A noter tout de même qu'il est difficile de construire un partenariat sur la gestion d'une rivière avec une institution espagnole (la Comarca de Catalunya) qui n'a pas la compétence eau et se situe dans un contexte institutionnel où l'ACA et la CHE se partagent (se disputent ?) les compétences dans le domaine de l'eau.

Notre étude cependant (cf. rapport) montre que des ajustements assez simples suffiraient pour qu'une réelle synergie des compétences techniques se mette en place : meilleure connaissance mutuelle, routinisation des échanges entre techniciens, élargissement progressif des partenariats à des dossiers moins consensuels mais qui nécessitent des accords minima

➔ Pour conclure cette évaluation, soulignons qu'une partie des problèmes que connaît la gouvernance du contrat transfrontalier se retrouvent aussi plus largement au niveau du territoire cerdan. Le règlement de ces derniers au sein du contrat de rivière ne peut s'envisager en dehors d'un travail sur un projet de territoire auquel nous pensons que le contrat de rivière peut être amené à contribuer en coordination avec d'autres acteurs sur les territoires (PNR, Communauté de communes, Consell Comarcal...).

---

<sup>1</sup> Extraits d'entretiens

## Des élèves ingénieurs se penchent sur la gouvernance du Contrat de Rivière

Une dizaine d'élèves de l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts) étaient en Cerdagne pour une étude commanditée par l'Agence de l'Eau.

Le **Contrat de Rivière du Sègre en Cerdagne** est un outil de mise en place et de planification d'études et d'actions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Signé en janvier 2008, le Contrat de Rivière arrive à mi-parcours en 2010. A l'occasion de l'exercice de bilan présenté en juin au Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée a sollicité les étudiants de l'ENGREF afin qu'ils s'interrogent, d'une part, sur la gouvernance du dispositif et d'autre part, de rencontrer tous les acteurs qui sont partie prenante de ce dispositif, qu'ils soient engagés activement ou non dans le Contrat de Rivière. L'idée étant pour ces élèves de travailler dans des conditions d'un bureau d'études.

### Rencontre avec les acteurs

Sous la direction de Caroline Maury, maître de conférences en sciences politiques et spécialisée dans la coopération transfrontalière, les futurs ingénieurs venant de Montpellier et Clermont-Ferrand, ont travaillé sur cartographie et hydrographie. Ils ont également œuvré dans le domaine des sciences sociales dans la mesure où ils ont provoqué des entretiens avec les usagers de l'eau sur le territoire, autant les institutionnels que les individuels : associations, ASA ou agriculteurs. En compagnie de l'équipe du Contrat de Rivière, Sébastien Durand, chargé de mission et Magali Marimon, technicienne de rivière, les élèves ont fait le tour des différents points emblématiques et enjeux du Contrat de Rivière telle la gestion quantitative de la ressource. Ils ont également pu voir les nouvelles installations à la Vignole et Palau de Cerdagne ainsi que les sources de conflits que sont les lieux de prélèvement d'eau par les Espagnols, comme le Canal de Puigcerdà, le canal de Ger ou encore le canal de Llivia.

### Faire des propositions

Pour Caroline Maury, il est important que « *Les élèves ingénieurs se rendent compte de visu, qu'il y a une différence entre la théorie et la réalité du terrain* ». Leur positionnement est clair et objectif. Ils apportent un regard extérieur et neuf leur permettant de faire des propositions. Leurs conclusions ne prennent aucunement partie pour l'un ou l'autre acteur et reposent sur des bases scientifiques. Pour Mathieu, « *ce genre d'étude nous permet de rencontrer des acteurs sur un cas concret. Sur le plan pédagogique et humain, c'est passionnant* ». Ces futurs ingénieurs nationaux proposent une restitution orale de leur travail le jeudi 25 avril à 18h30 au centre socio-culturel d'Osséja.



Les élèves et les techniciens du « Contrat de Rivière »

Texte et photos : Frédérique Berlic

## Annexe 10

### Avis général du Conseil Comarcal de la Cerdanya sur le bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre



Communauté de Communes "Pyrénées-Cerdagne"  
1, place del Roser  
66800 SAILLAGOUSE

#### **Assumpte: balanç a meitat de recorregut del Contracte de Riu Transfronterer Segre**

Tal com ens demaneu a la vostra carta de 26 de març de 2010, en la qual ens enviàveu la memòria de balanç a la meitat de recorregut del Contracte de Riu Transfronterer Segre, us fem avinents les següents consideracions generals quant a l'aspecte transfronterer del projecte:

En el moment en què es va pensar en la necessitat i l'interès de fer un Contracte de Riu transfronterer, el Consell Comarcal de la Cerdanya va considerar adient de participar-hi donat que la metodologia d'aquest procediment francès és idònia per treballar des del món local.

Participar en el Contracte de Riu ha suposat un enriquiment quant a les relacions que s'han establert entre una i altra banda de la Cerdanya i les activitats conjuntes que s'han realitzat. A més, ens ha permès de tenir un millor coneixement sobre el medi i poder utilitzar els estudis realitzats per argumentar les necessitats de la comarca en matèria hídrica davant les administracions competents.

El cas és, però, que el Consell Comarcal de la Cerdanya no té competències en matèria d'aigua ni tampoc en l'aplicació de la Directiva Marc de l'Aigua. Quant a la Directiva Marc, qui té les competències són l'Agència Catalana de l'Aigua (ACA) i la Confederación Hidrográfica del Ebro (CHE). En l'últim any, aquest dos organismes han començat a valorar com faran l'aplicació d'aquesta directiva.

El Consell Comarcal, doncs, ha fet estudis i ha desenvolupat els projectes que estaven al seu abast: inventari de patrimoni, inventari de fonts, projecte LARCH, estudi de sèquies, diagnosi de l'estat del medi, projecte d'abastament... L'educació ambiental en matèria d'aigua n'és un eix fonamental, la qual cosa es demostra amb la participació en la Maleta pedagògica (projecte transfronterer) i en les visites que realitzen els escolars de la comarca a la depuradora i a la potabilitzadora (per la banda espanyola, tot i que puntualment s'han obert les visites a alumnes francesos, com va ser el cas de les visites a la potabilitzadora de Puigcerdà l'any 2008 en motiu de la Festa de l'Arbre).



CONSELL COMARCAL  
DE LA CERDANYA

De la mateixa manera, hem assistit amb molta regularitat (gairebé sempre) als Comitès de Riu. La diferència en la intensitat de treball entre la Communauté i el Consell és atribuïble a la diferència de competències entre una i altra banda de la comarca. Cal entendre que hi ha una desigualtat entre les competències que té l'estat, la comunitat autònoma, la comarca i els ajuntaments a una i altra banda de la frontera. Per aquest motiu s'ha de buscar l'interlocutor adequat per a cada projecte: l'estat (CHE) o la comunitat autònoma (ACA); que, pel fet de tenir la seva pròpia dinàmica, no sempre estan disposats a escoltar el que els hi pugui dir el món local.

Cal valorar, també, l'interès per col·laborar i obtenir bons resultats. Un exemple n'és el fet que moltes poblacions de la Cerdanya sota administració francesa depurin les seves aigües residuals a Puigcerdà. Això és possible, també, gràcies a l'Agència Catalana de l'Aigua (que té les competències en matèria de depuradores a Catalunya). Aquest fet demostra que hi ha un interès de col·laboració i una valoració positiva de les accions que es fan a una banda i que tenen repercussió a l'altra, tot i que de vegades tingui problemes (en aquest cas, la depuradora de Puigcerdà treballa al límit de les seves possibilitats perquè estava dimensionada per unes poblacions que al llarg de temps s'han ampliat i actualment depura les aigües residuals de la major part dels nuclis de la part baixa de la Cerdanya sota administració francesa, Puigcerdà i Llivia).

Som conscients que per anar més enllà en el Contracte de Riu i per tal que tingui continuïtat en l'espai i en el temps, caldrà una implicació més forta per part de l'ACA i la CHE.

Considerem, finalment, que el procés de col·laboració és positiu i necessari per aconseguir resultats a llarg termini.

Atentament,

Esteve Maurell i Meya  
President del Consell Comarcal de la Cerdanya

Puigcerdà, 1 d'abril de 2010

Plaça del Rec, 5 - 17520 Puigcerdà (La Cerdanya)  
Telèfon 972 884 884 - Fax 972 882 283  
E-mail: cccerdan@cerdanya.org



**Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne »**  
**1, Place del Roser**  
**66800 SAILLAGOUSE**

**Objet : bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre**

Comme vous nous le demandez dans votre lettre du 26 mars 2010, par laquelle vous signalez que vous envoyez le rapport du bilan à mi-parcours du Contrat de Rivière Transfrontalier du Sègre, nous vous rappelons les considérations suivantes générales quant à l'aspect transfrontalier du projet :

Au moment où a émergé l'intérêt de faire un Contrat de Rivière transfrontalier, le Consell Comarcal de la Cerdanya a considéré que la méthodologie de cet outil français était appropriée pour travailler sur le territoire.

Participer au Contrat de Rivière a entraîné un enrichissement des relations entre les deux Cerdagne et la mise en œuvre d'actions conjointes. En plus, cela nous a permis d'avoir une meilleure connaissance sur le milieu et de pouvoir utiliser les études réalisées pour argumenter les besoins de la Comarca quant à la ressource en eau devant les administrations compétentes.

Cependant, le Consell Comarcal de la Cerdanya n'a pas de compétences en matière d'eau ni même non plus dans l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Quant à la Directive Cadre, les compétences relèvent de l'Agence Catalane de l'Eau (ACA) et de la Confédération Hydrographique de l'Ebre (CHE). Au cours de l'année dernière, ces deux organismes ont réfléchi à la mise en place de cette Directive.

Le Consell Comarcal a donc fait des études et a développé les projets qui étaient de leur domaine : inventaire de patrimoine, inventaire de sources, projet LARCH, étude de canaux d'irrigation, diagnostic de l'état du milieu, projet d'approvisionnement... L'éducation à l'environnement en matière d'eau est pour nous un axe fondamental, comme le démontre notre participation à la mallette pédagogique (projet transfrontalier) et les visites réalisées par les écoles de la Comarca à la station d'épuration et à l'usine d'eau potable (ponctuellement, les élèves français ont visités l'usine d'eau potable de Puigcerdá en 2008 à l'occasion de la Fête de l'Arbre).



De la même manière, nous assistons régulièrement (presque toujours) aux Comités de Rivière. La différence dans l'intensité de travail entre la Communauté de Communes et le Consell est liée aux compétences différentes. Il faut comprendre qu'il y a une inégalité entre les compétences de l'Etat, la Communauté autonome, la Comarca et les mairies. Pour cette raison, il faut chercher l'interlocuteur adéquat pour chaque projet : l'Etat (CHE) ou la Communauté autonome (ACA) ; la dynamique propre à chaque entité ne permet pas une écoute facile du territoire.

Il faut évaluer, aussi, l'intérêt à collaborer et obtenir de bons résultats. Un exemple est que beaucoup de villages de la Cerdagne sous administration française épurent leurs eaux résiduaires à Puigcerdá. Cela est possible grâce à l'Agence Catalane de l'Eau (qui a les compétences en matière d'épuration en Catalogne). Cela démontre qu'il y a un intérêt à collaborer et qu'il y a une mise en valeur des actions qui se font d'un côté qui a des répercussions de l'autre, ce qui n'est pas sans engendrer des problèmes (la station d'épuration de Puigcerdá travaille à la limite de ses possibilités parce qu'elle a été dimensionnée par quelques communes dont le nombre à augmenter : actuellement, cette station épure les eaux usées de la majorité de la basse Cerdagne française, de Puigcerdá et de Llivia).

Nous sommes conscients que pour avancer dans la procédure du Contrat de Rivière et afin de le pérenniser, il faudra une implication plus forte de la part de l'ACA et de la CHE.

Nous considérons, enfin, que la collaboration est positive et nécessaire pour obtenir des résultats à long terme.

Avec toute notre attention,

Esteve Maurell i Meya  
President du Consell Comarcal de la Cerdanya

Puigcerdá, 1<sup>er</sup> avril 2010